

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 27 MAI 2014 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(29)

<u>Présidence</u>	:	M. Marc Bugnon
<u>Présents</u>	:	58 Conseillers généraux 5 Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	M. Andreas Burri Mme Marie-Christine Dorand M. Bernard Dupré M. Jean-François Feyer Mme Marina Flores M. Jérôme Hayoz M. Vincent Jacquat Mme Dominique Jordan Perrin Mme Gisela Kilde M. Martin Kuhn M. Jérôme Magnin M. René Marty M. Elias Moussa Mme Lauraine Peisl Mme Yolande Peisl-Gaillet M. Vincent Pfister Mme Marie-Angèle Poupon M. Jean-Frédéric Python M. Rainer Weibel M. Pascal Wicht
<u>Absents</u>	:	M. François Ingold M. Frédéric Widmer
<u>Scrutateurs</u>	:	M. Jean-Noël Gex M. Marc-David Henninger M. François Miche Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus Mme Elena Strozzi Mme Cécile Thiémard
<u>Assiste à la séance</u>	:	-
<u>Secrétariat</u>	:	Mme Anne Banateanu Mme Nathalie Defferrard Crausaz

000

Séance du 27 mai 2014

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les représentantes et représentants de la presse. Il constate que la convocation du 6 mai 2014, contenant l'ordre du jour commun des séances des 26 et 27 mai 2014 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire (cf. procès-verbal n° 28, page 2). Il déclare ouverte la séance de relevée ayant pour objets principaux le traitement de rapports finaux du Conseil communal, les décisions quant aux transmissions des propositions et des postulats déposés lors des séances précédentes, ainsi que les réponses aux questions. Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 18 décembre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 72 de M. A. Marmy et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg.

Argumentaire du postulat

Le succès des vélos en libre-service (VLS) n'est plus à démontrer dans l'agglomération de Fribourg. Le réseau actuel compte huit stations dont cinq sur le territoire de la ville de Fribourg (place Notre-Dame, Gare, Uni Pérolles, Saint-Léonard et Schoenberg). Il apparaît important de développer ce réseau pour le densifier, desservir des zones très fréquentées et augmenter le nombre d'usagers de cette forme de mobilité douce.

Selon le postulant, plusieurs zones apparaissent comme importantes: l'Université de Miséricorde, le quartier d'Alt (par exemple sur la nouvelle place de l'ACPC), Beaumont, P+R du Jura, piscine du Levant, etc. Cette liste n'est pas exhaustive et le Conseil communal décidera des priorités.

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg (suite)

Réponse du Conseil communal

1. Réseau VLS actuel

La première étape du réseau VLS en Ville de Fribourg date de 2010, suite à une initiative du Service de la mobilité dans le cadre du projet Agenda 21 et de la promotion des deux-roues. Le réseau initial comprenait trois stations situées à la Gare, à Saint-Léonard et à l'Uni-Pérolles. Sur le territoire de la Ville, le réseau a été étendu en 2012 avec deux stations supplémentaires au Bourg et au Schoenberg, tandis que les communes de l'Agglomération installaient parallèlement 5 nouvelles stations. Aujourd'hui, le réseau compte au total dix stations, avec la répartition suivante:

- cinq à Fribourg,
- trois à Villars-sur-Glâne,
- une à Marly,
- une à Granges-Paccot.

2. Coûts et financement

Il convient de différencier les coûts d'installation et les coûts d'exploitation.

Les coûts d'installation d'une nouvelle station sont entièrement à la charge de la commune qui va héberger cette station, à moins que le projet ne provienne d'une initiative privée, comme cela a été le cas pour la station 'Groupe E' de Granges-Paccot. A Fribourg, les cinq stations existantes ont été financées par la Ville, avec un subventionnement de l'Agglo.

Le coût d'une nouvelle station dépend du nombre de bornes à installer et de la configuration du site. La station du Bourg a par exemple coûté 102'570 francs pour treize bornes (vélos inclus), soit 7'890 francs par borne, et la station du Schoenberg a coûté 66'920 francs pour sept bornes, soit 9'560 francs par borne. L'Agglo subventionne les investissements réalisés pour les cinq stations existantes et devrait également entrer en matière pour le subventionnement de stations supplémentaires en Ville de Fribourg et dans d'autres communes membres de l'Agglo, ceci dans le cadre des moyens budgétaires alloués par le Conseil d'Agglomération. .

Au niveau de l'exploitation, les revenus résultant de la vente des abonnements sont insuffisants pour couvrir les frais de fonctionnement du système VLS. Un arrangement existe dès lors depuis le début du projet entre PubliBike (anciennement VeloPass) qui gère les stations, et les communes ainsi que des sponsors (principalement le Groupe E et la BCF) pour couvrir les déficits. Un accord est également en vigueur entre PubliBike, le Service public de l'emploi et la société ORS pour le rééquilibrage des stations et l'entretien des vélos.

3. Planification

Dans le plan des investissements 2014-2018, 100'000 francs sont inscrits en 2014 et en 2016, puis 120'000 francs en 2018 pour l'extension du réseau de VLS. Ces montants permettront de réaliser et/ou d'agrandir d'autres stations dans les années à venir.

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg (suite)

Jusqu'à présent, aucun plan des futures stations n'a été définitivement arrêté mais quelques secteurs s'imposent pour compléter le réseau actuel. On peut citer par exemple la Basse-Ville et les quartiers du Jura-Torry ou de Beaumont-Vignettaz.

Toutefois la planification doit prendre en compte les variables suivantes:

- 1) *Le développement de projets privés. De tels projets peuvent provenir d'initiatives de divers organismes, comme par l'exemple l'Université de Fribourg qui prévoit de financer une station sur le site de Miséricorde en 2014, ou encore l'Hôpital cantonal à Villars-sur-Glâne. Le calendrier de ces réalisations dépend de nombreux paramètres. Ainsi la création de station à un endroit donné peut rendre caduc un futur projet de station situé à proximité. Il est donc nécessaire de pouvoir adapter la planification générale en conséquence.*

Certains plans d'aménagement de détail (PAD) à venir prévoient également une station VLS dans le cadre de leur réalisation. C'est par exemple le cas des PAD Arsenaux et Beaumont Sud. Dans ces cas, la réalisation des stations et en particulier le calendrier dépendent naturellement de l'avancement des projets en question.

- 2) *L'évolution de l'exploitation du réseau. L'exploitation du réseau représente des contraintes et des coûts. Lorsque le réseau s'étend, des moyens supplémentaires sont nécessaires pour entretenir le matériel, équilibrer les stations, gérer les pannes, etc. La réalisation de nouvelles stations doit donc se faire en adéquation avec la gestion de l'ensemble du réseau. Il n'est par exemple pas envisageable d'ajouter de nombreuses stations sans trouver des sponsors supplémentaires pour couvrir les frais de fonctionnement.*
- 3) *L'évolution de l'utilisation du réseau. Avec le développement du réseau, les statistiques d'utilisation montrent une forte sollicitation des stations de la Gare et de l'Uni-Pérolles. La surutilisation de ces stations peut conduire à des situations problématiques pour les usagers (bornes toutes vides ou toutes pleines) et un redimensionnement de ces sites s'avère nécessaire.*

Pour l'année 2014, il a ainsi été décidé que le montant prévu au budget servira prioritairement à étendre les stations existantes de la Gare et éventuellement de l'Uni-Pérolles, plutôt que de financer la réalisation de nouvelles stations.

4. Conclusions

La planification de l'extension du réseau VLS telle que demandée par le postulat est déjà une réalité et les montants nécessaires à ces investissements sont d'ores et déjà inscrits dans le plan financier. Toutefois, au vu de ce qui précède, on voit que les futures extensions devront être déterminées au cas par cas, en fonction des évolutions en cours dans les secteurs concernés, et en concertation avec tous les partenaires du projet, à savoir PubliBike, les sponsors, l'Agglomération, le Canton (Service public de l'emploi), les communes membres du réseau et ORS. ORS est l'organisation qui est en charge de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg (suite)

dans le canton de Fribourg et a le mandat d'équilibrer les stations et de veiller au bon fonctionnement des vélos.

En outre, il convient d'assurer une coordination avec l'entreprise PubliBike afin que l'extension du réseau soit accompagnée des moyens nécessaires pour sa gestion et dans le but de garder une structure de financement saine et d'éviter un report des frais de fonctionnement trop important sur les communes. Aujourd'hui, nous constatons, un report de plus en plus important. Pour 2014, nous devons, et ce sont des informations que nous avons obtenues tout récemment, procéder aujourd'hui à une analyse plus approfondie en collaboration avec l'Agglo et avec les autres communes partenaires pour décider si nous voulons et si nous pouvons poursuivre la collaboration avec PubliBike ou si nous voulons changer de mandataire. Pour le moment, il est prématuré de prendre une décision mais il est clair que nous souhaitons offrir à la ville et à l'agglomération un système de vélos en libre-service le plus performant possible."

M. Antoine Marmy (PS) remercie le Conseil communal de sa réponse concrète et se réjouit de voir l'évolution du dossier.

Le postulat n° 72 est ainsi liquidé.

000

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 4 mars 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 74 de Mmes M. Delisle, M.-C. Dorand, C. Esseiva, M. Jordan et D. Jordan Perrin, ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Le postulat s'intéressait particulièrement à la question de la répartition équitable des postes entre hommes et femmes et à l'activité à temps partiel.

1.1 Etat des lieux

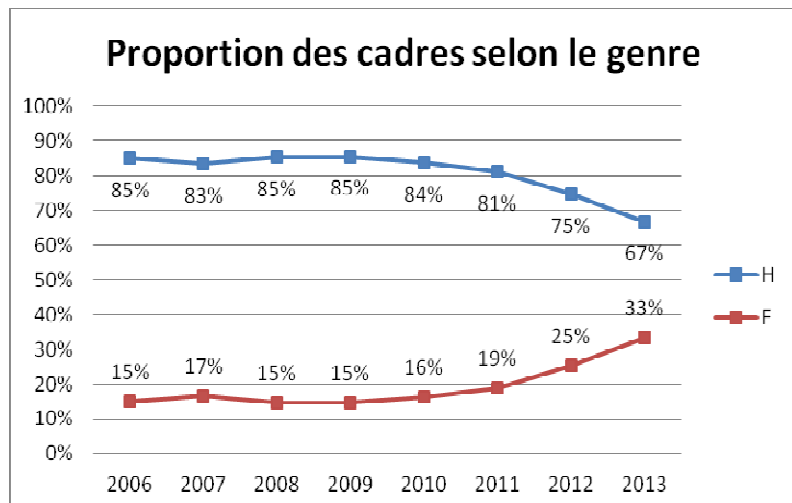
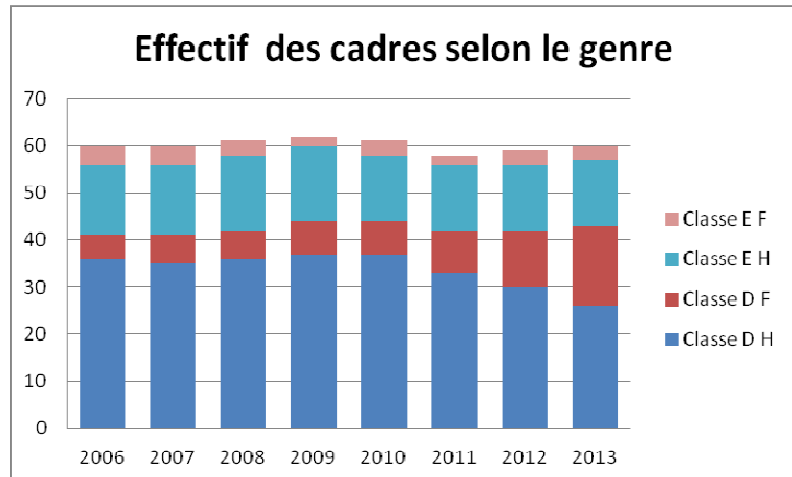
Les postulantes s'inquiétaient de la faible proportion de femmes cadres dans l'administration communale. Il ressortait des chiffres tirés du rapport de gestion 2011 que moins de 20% des collaborateurs en classe D et E étaient des femmes.

1.1.1 Evolution très significative ces dernières années

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de ce rapport au cours des dernières années. La proportion de femmes cadres est restée stable, aux alentours de 15% jusqu'en 2009, puis a crû régulièrement pour

Séance du 27 mai 2014

atteindre 33% en 2013. L'évolution est donc très significative ces dernières années et la situation actuelle atteint quasiment les objectifs proposés par les postulantes.



1.1.2 Explications

Cette évolution s'explique par les raisons suivantes:

- La Ville de Fribourg dispose déjà d'outils adaptés permettant à des femmes d'occuper des fonctions de cadres (Equal salary et temps partiels).
- Un nombre important de postes de cadres ont été remplacés ces dernières années, ce qui a permis la réalisation du changement.

Le deuxième point ci-dessus explique aussi bien le changement récent, que la stagnation des années antérieures. En effet, ce n'est qu'à l'occasion de nouveaux engagements que ce rapport peut changer. Or, très peu de postes de cadres ont dû être renouvelés jusqu'en 2009, si bien que les situations antérieures ont perduré. Depuis 2010, une série de départs en retraite, ainsi que quelques nouveaux postes, ont permis aux outils mis en place de déployer leurs effets et d'induire les changements

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg (suite)

constatés. Pour les années à venir, vu le rajeunissement des cadres, la situation va se stabiliser, à moins que des créations de postes ou des démissions ne viennent influencer la situation.

1.1.3 Analyse des engagements des dernières années

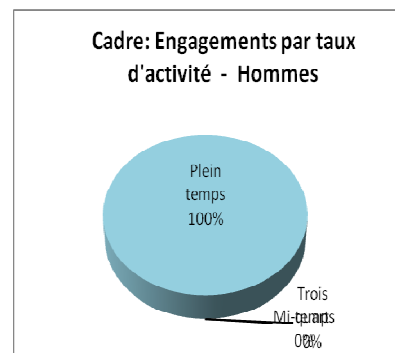
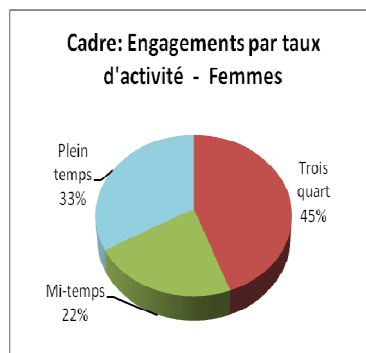
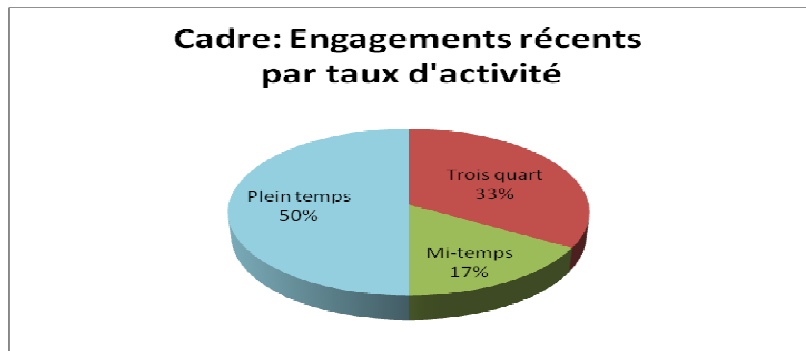
1.1.3.1 Genre

Parmi les collaborateurs qui ont moins de trois ans d'ancienneté (engagements récents) il y a quasi parité (46 femmes/48 hommes) toutes classes confondues. En ce qui concerne les cadres spécifiquement, sur douze postes, neuf sont occupés par des femmes, soit une proportion de 75%.

1.1.3.2 Temps partiel

En ce qui concerne le taux d'engagement, 47 hommes sur 48 ont été engagés à 100%, alors que pour les 46 femmes, la répartition était la suivante: 45% à plein temps, 20% aux environs de 75%, 30% à mi-temps et 5% à 30% ou moins. Pour les douze postes de cadres, les engagements se répartissent selon le genre et le taux d'engagement selon le tableau ci-dessous:

	Plein temps	Trois quart	Mi-temps	Total
Femme	3	4	2	9
Homme	3			3
Total	6	4	2	12



Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg (suite)

Pour les cadres, tous les postes masculins ont été des engagements à plein-temps, alors que pour les femmes, il y a une palette d'emplois allant de 50% à 100%.

1.1.3.3 Résultats

L'analyse de la situation actuelle ainsi que les engagements de ces dernières années démontrent de façon convaincante, que les moyens mis en œuvre par la Ville pour permettre une répartition équitable entre les genres fonctionnent bien.

1.2 Moyens mis en œuvre

1.2.1 Bonne définition de poste

Lorsqu'un poste est à repourvoir ou à créer, la préoccupation première est d'en définir le contour le plus adéquat possible, compte tenu des besoins et des contraintes de l'administration. Il y a dans cette démarche un souci d'efficience. Le taux d'engagement est souvent une contrainte délimitant l'ampleur du poste. Il s'agit alors de définir un cahier des charges, regroupant de façon cohérente un ensemble de tâches conduisant à une charge de travail raisonnable. Cela conduit parfois à scinder un poste et/ou à en fusionner d'autres. Tout engagement donne l'occasion de vérifier et, au besoin, d'ajuster un ou plusieurs cahiers des charges. Dans cette démarche, le temps partiel est clairement une option possible (pour preuve près de 30% des emplois sont des temps partiels et ce chiffre ne prend pas en compte les auxiliaires, dont le taux est en principe bas). Malgré sa fréquence significative, le temps partiel n'est toutefois pas une fin en soi mais un moyen complémentaire d'organisation.

1.2.2 Etre un bon employeur

Lorsqu'un poste est mis au concours, l'espoir porté par l'administration est que, le poste tel qu'il est défini, aussi bien que l'employeur tel qu'il est perçu et connu, susciteront un intérêt suffisant pour permettre le choix d'une bonne candidature. Ce positionnement sur le marché des employeurs est aussi important. La qualité d'employeur comprend plusieurs facettes, il y a bien sûr le contrat de droit public, les conditions de travail, les horaires, la rémunération, etc. Ces conditions ne sont pas toujours bien connues et il s'agit d'en faire un avantage, d'accroître l'attractivité de la Ville de Fribourg en tant qu'employeur. La certification Equal salary est, de ce point de vue, un argument significatif.

1.2.3 Faciliter l'organisation

Les postulantes mentionnent comme moyen le temps partiel, le télétravail, les horaires mobiles, le partage de poste:

Comme cela a déjà été mentionné plus haut, le temps partiel est possible à la Ville de Fribourg, et constitue une part significative du personnel. En revanche, tout poste ne peut pas aisément se traduire en un temps partiel.

Le télétravail n'est actuellement pas envisageable pour des questions techniques. Il devrait toutefois être possible d'ici un à deux ans. Il constituera alors un moyen supplémentaire de flexibilisation de l'organisation du travail, encore faudra-t-il en définir précisément le contour.

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg (suite)

En ce qui concerne les horaires mobiles, il faut relever que certaines fonctions le permettent, d'autres pas.

Finalement le partage de poste est pratiqué dans quelques cas. Il n'est donc pas exclu. S'il est assez facilement envisageable dans des fonctions de spécialiste, il est nettement plus complexe lorsque la fonction implique une composante managériale; dans ces cas, la répartition de la responsabilité sur les parties prenantes d'un partage de poste est beaucoup plus délicate.

1.3 Bilan

Les postulantes soulèvent des questions relatives aux conditions facilitant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, considérant que ces points sont déterminants pour permettre à des femmes d'accéder à des fonctions de cadre.

De fait, la situation actuelle est plutôt réjouissante et les engagements récents démontrent clairement que les postes de cadres sont aussi accessibles aux femmes à la Ville de Fribourg.

Les conditions de travail en général, et celles qui en permettent la flexibilisation en particulier, donnent déjà de bons résultats.

Pour que les mesures portent leurs fruits il faut qu'il y ait

- *des places vacantes*
- *des candidatures féminines de qualité*

C'est ce qui s'est passé ces dernières années et c'est ce qui a conduit à ces résultats convaincants.

Lors des mises au concours, la Ville cherche toujours à re-pourvoir au mieux les postes vacants. Hormis quelques situations particulières, le genre n'est pas un critère prioritaire ni en termes de sélection ni d'ailleurs, d'exclusion. Le choix se fonde finalement sur la qualité des candidats."

Mme Manon Delisle (PS) remercie le Conseil communal de ce rapport très précis, très recherché, avec de nombreux chiffres et graphiques.

"Surtout, je le remercie d'avoir fourni la preuve d'une augmentation: on est passé de 20% de postes de femmes cadres à 33% en 2013, c'est donc très positif. Par contre, je souhaiterais que le Conseil communal renforce deux aspects:

Le premier est le temps partiel aussi pour les hommes. On constate que 47 hommes sur 48, c'est-à-dire presque 100%, sont engagés à 100% et que 22 femmes sur 46 travaillent à 100%, soit à environ une femme sur deux. On remarque donc une différence notoire dans la répartition par genre du temps partiel. Il y aurait une mesure très claire pour renforcer la part des hommes dans le temps partiel. C'est de mettre tous les postes de cadres au concours avec un 80 à 100%, procédé qui se fait couramment dans l'administration fédérale.

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg (suite)

Le deuxième point que je souhaite relever est le télétravail. Il est relevé dans le rapport qu'il sera mis en route d'ici un à deux ans. Nous vous demandons d'avancer plus rapidement. Il a déjà cours, dans de nombreuses entreprises aujourd'hui déjà, dans les services de la Confédération et aussi du Canton. Comme le système informatique est géré par celui du Canton, il est possible par conséquent de proposer du télétravail au personnel de la Ville. Nous allons donc suivre cette évolution avec grand intérêt ces prochaines années et nous vous invitons à continuer sur cette voie, sachant qu'à terme nous visons effectivement la parité et donc de dépasser les 33%."

Le postulat n° 74 est ainsi liquidé.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 75 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant de poser la candidature de Fribourg pour l'obtention du label de l'UNICEF "Commune amie des enfants"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le postulat ci-après:

"En séance du 4 mars 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 75 de Mmes A. Burgener Woeffray et M. Jordan, de M. M. Kuhn et de Mmes M. H. Molliet et E. Reber Jung, ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant de poser la candidature de Fribourg pour l'obtention du label de l'UNICEF 'Commune amie des enfants'.

Réponse du Conseil communal

Le label de l'UNICEF 'Commune amie des enfants' encourage de manière ciblée les processus visant à améliorer l'environnement des enfants.

L'obtention du label se déroule en sept étapes:

1. *Etat des lieux (questionnaire fourni par l'UNICEF)*
2. *Présentation des résultats*
3. *Décision de la Commune*
4. *Réalisation d'un atelier lors duquel les enfants et les jeunes peuvent s'exprimer*
5. *Elaboration d'un plan d'action*
6. *Analyse*
7. *Obtention du label*

Les avantages pour la commune explicités par l'UNICEF sont les suivants:

1. *Amélioration du degré d'adaptation aux enfants dans le cadre d'une procédure standardisée accompagnée par des professionnels*
2. *Analyse de la situation existante dans tous les domaines-clés (état des lieux)*

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 75 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant de poser la candidature de Fribourg pour l'obtention du label de l'UNICEF "Commune amie des enfants" (suite)

3. *Mise en évidence du potentiel de développement pour la suite de la planification*
4. *Prise en compte cohérente du point de vue de l'enfant*
5. *Contacts entre les différents groupes d'ayants droit au niveau communal*
6. *Hausse de l'attractivité de la commune (promotion économique)*

Suite à la transmission de ce postulat, des démarches ont été entreprises afin d'analyser les bénéfices et les implications de l'obtention du label mentionné. Des contacts directs ont été pris avec les coordinateurs du label. La déléguée à l'intégration a participé à une Conférence organisée par l'UNICEF, regroupant des villes ayant obtenu le label et celles s'intéressant à l'obtenir. Au cours de cette conférence, différentes questions ont été soulevées telles que coûts, implication en ressources, maintien du label, etc. et des contacts directs avec certaines communes ont été établis.

Il a été constaté que de nombreuses communes stoppent le processus après les trois ou quatre premières étapes. Sur la quarantaine de communes qui ont procédé à l'état des lieux, une douzaine seulement a accédé au label. Comme le relève le catalogue de mesures de l'Etat de Fribourg concernant le domaine du développement durable, cela est principalement dû à une mise en œuvre complexe et à des coûts élevés.

Cependant, les communes contactées, qui ont procédé uniquement aux trois premières étapes, se sont dites très satisfaites. Cette démarche leur a servi de base pour une formulation d'une politique de l'enfance et de la jeunesse

Préavis de la Commission de la jeunesse

Le 10 février 2014, la question du label a été soumise à la Commission de la jeunesse. Cette dernière a donné un préavis positif pour que la Commune s'engage à suivre les trois premières étapes du processus. Ainsi, elle pourrait cerner de manière complète le cadre de vie des enfants et des jeunes en ville de Fribourg. En revanche, pour la Commission, la labellisation est une procédure trop coûteuse par rapport aux bénéfices que celle-ci pourrait apporter.

Cependant, si la réalisation de l'état des lieux pourrait être intéressante, celle-ci nécessiterait d'importantes ressources en temps, de la part de différents Services, ainsi qu'un travail conséquent de coordination. Selon les responsables de la labellisation auprès de l'UNICEF, ce travail devrait être confié à une personne connaissant le fonctionnement de l'administration. Il n'est par conséquent pas possible de le confier à un(e) stagiaire ou à un(e) collaborateur(-trice) temporaire.

En conclusion, le Conseil communal constate que la Ville de Fribourg est intéressée à effectuer cet état des lieux, c'est-à-dire les trois premières étapes du processus, telles que préavisées par la Commission de la jeunesse. Malheureusement, elle ne possède pas actuellement les ressources nécessaires pour le faire et réexaminera cette thématique ultérieurement, si les conditions sont réunies pour effectuer ce travail."

Mme Marine Jordan (PS) fait la remarque suivante:

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 75 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant de poser la candidature de Fribourg pour l'obtention du label de l'UNICEF "Commune amie des enfants" (suite)

"Nous remercions le Conseil communal d'avoir examiné minutieusement la question de l'intérêt pour la Ville de Fribourg de faire les démarches nécessaires à l'obtention du label de l'Unicef, notamment par les contacts qu'il a pris avec les différentes communes ayant fait ces démarches ou une partie de ces démarches, et avec la Commission de la jeunesse. Je ne vous cache par contre pas notre très grande déception quant à la réponse donnée.

En effet, à l'heure où nous discutons de fusion, où la Ville de Fribourg cherche des projets moteurs et des arguments en faveur d'une fusion avec les communes voisines, il nous semble que le label Unicef témoignerait d'une démarche démontrant le dynamisme de la Ville de Fribourg et la volonté de traiter la question de l'enfance de manière interdisciplinaire et transversale. Sur le terrain, Fribourg s'engage déjà, nous en sommes convaincus pour améliorer la vie des enfants. L'offre en matière culturelle et sportive, par exemple, est large. Une première démarche demandée par l'Unicef vise à établir un état des lieux de ce qui se fait déjà. Nous sommes persuadés que la Ville aurait pu avec un peu d'imagination faire appel à des stagiaires de qualité pour faire ce travail, notamment les étudiants des hautes écoles de Fribourg (de très bonne qualité) et de jeunes diplômés qui n'ont pas encore trouvé d'emploi, qui ont des occasions via les ORP de faire une expérience dans une administration publique, avec prise en charge partielle de l'assurance chômage pour le salaire.

En conclusion, je rappellerai l'importance de considérer l'enfant comme un acteur du système social, capable de participer à la vie locale et dont les idées et réflexions doivent être prises en compte pour améliorer leur quotidien dans le milieu urbain. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Il importe dès lors de les encourager à une vie participative aussi tôt que possible. Je me permets donc ici de répéter notre déception relative à la décision de la Ville de ne pas entrer en matière sur ce processus, et nous osons espérer que lorsque les conditions seront réunies pour effectuer ce travail, nous pourrions être fiers d'être la deuxième commune romande, après Lausanne, à être labélisée 'Fribourg – commune amie des enfants'."

Le postulat n° 75 est ainsi liquidé.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 76 de Mmes Marine Jordan (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Institutions et Assurances sociales, résume le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 76 de Mmes M. Jordan, A. Burgener Woeffray, L.-M. Graden, de M. M. Kuhn et de Mmes M. H. Molliet et E. Reber Jung, ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance.

Les postulants estiment que les charges administratives du Service des institutions et assurances sociales (SIAS) pourraient être allégées avec la mise en place d'un centre de coordination. Or, il faut savoir qu'à ce jour, ledit service n'effectue aucune activité dans le traitement des inscriptions et de la gestion des places d'accueil préscolaire. En effet, cette activité est gérée de manière individuelle par chacune des structures d'accueil. Transférer cette tâche au SIAS provoquerait donc au contraire

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 76 de Mmes Marine Jordan (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance (suite)

une charge de travail supplémentaire, nécessitant l'engagement de personnel au SIAS.

Toutefois, il paraît souhaitable d'améliorer la gestion des places d'accueil, notamment au niveau des inscriptions et de l'attribution des places. Actuellement, chaque institution gère de manière séparée cet aspect, avec de nombreux désavantages. Un projet de liste d'attente unique est en train d'être mis en œuvre. Cet outil permettrait une évaluation plus efficace des besoins de la population et fournirait de précieuses indications aux structures d'accueil, notamment dans le but de gérer plus efficacement l'attribution des places d'accueil. Cela pourra aussi favoriser l'égalité de traitement entre les parents et entre les institutions. La transparence dans l'octroi des places d'accueil sera grandement améliorée. Enfin, le SIAS pourra mieux contrôler le respect des critères d'attribution des places.

Le Conseil communal a d'ores et déjà accepté d'entrer en matière pour l'achat d'un outil informatique adapté, par le biais de l'entreprise CSE-Kibe à Bienne (décision n° 39 du 03.12.2013). Cette solution est le fruit d'une collaboration entre la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et le SIAS. Pour que cet instrument soit utile, toutes les institutions subventionnées par la Ville devront l'utiliser.

Cette application informatique donne également la possibilité d'harmoniser la présentation des comptes et budgets et permet une meilleure lecture de la situation financière des crèches. Le coût d'achat de cette application se situe aux alentours de 70 à 80'000 francs pour environ 240 places d'accueil. Les frais annuels de fonctionnement s'élèvent entre 700 et 800 francs par structure. D'autres options sont également disponibles, comme la gestion du personnel (présences, salaires), ceci en fonction des besoins de chacun.

Cet outil a fait ses preuves. Il sert déjà à administrer un nombre considérable d'institutions et de réseaux d'accueil régionaux dans les cantons de Vaud et du Jura, ainsi qu'auprès des crèches subventionnées des villes de Lausanne (environ 2'500 places) et de Genève.

La Fédération a également demandé si le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) serait disposé à verser une participation financière. En tout état de cause, sous déduction d'une éventuelle participation de l'Etat, la Ville devra prendre en charge cet investissement ainsi que les frais d'exploitation. Il semble que l'Etat de Fribourg participera aux frais d'achat de cette application par le versement d'une subvention de 30 à 40 francs par place, jusqu'à concurrence d'un montant global de 160'000 francs pour l'ensemble du Canton. En effet, l'utilisation du programme au niveau du Canton est aussi en cours d'examen par le SEJ.

Cet outil donnera la possibilité aux parents de s'inscrire directement sur une plateforme Internet pour l'obtention d'une place d'accueil. L'Association d'accueil familial de jour a également opté pour cette application informatique.

Depuis la décision du Conseil communal, le SIAS, en collaboration étroite avec la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et des représentants des institutions, ont créé un groupe de travail, afin de régler et de structurer l'accès aux informations, ainsi que de répartir les tâches et activités entre les structures d'accueil. La mise en route

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 76 de Mmes Marine Jordan (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance (suite)

de ce processus, ainsi que l'accès aux données sont prévus, en principe, pour le début de l'année 2015."

Mme Marine Jordan (PS) se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal et se réjouit d'apprendre qu'il y aura dans le futur une gestion centralisée des demandes de places d'accueil.

"Nous remercions la Commune de participer aux frais du logiciel".

Le postulat n° 76 est ainsi liquidé.

ooo

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 78 de Mmes M. Delisle, E. Strozzi et G. Kilde, ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse.

Il importe de rappeler préalablement que l'investissement en cours concernant le renouvellement de l'éclairage public est prévu sur cinq ans, soit jusqu'en 2015. Il implique un important travail de coordination tant au niveau des commandes que de la mise en place. Dès lors, les ressources humaines du Service du génie civil en matière d'éclairage public se concentrent principalement sur ce point. Des réflexions ont également lieu afin de développer une stratégie pour l'après 2015 et de saisir les opportunités qui se présentent.

Deux éléments distincts ressortent du postulat n° 78: l'économie d'énergie et la pollution lumineuse.

A. L'économie d'énergie

En dressant un bilan dans le courant de l'année 2013, il est possible d'annoncer que l'objectif de l'investissement pour le remplacement des lampes au mercure et certaines au sodium est atteint. En effet, les tranches budgétaires sont utilisées et les remplacements sont effectués dans les temps mais surtout, les économies énergétiques vont au-delà des estimations. Ce résultat s'explique principalement par les avancées technologiques liées aux LED.

De manière chiffrée et après vérification auprès du Groupe E, la consommation en 2010, avant le début de l'assainissement, était de 3'154'010 KWh sur une année. Compte tenu de la situation, dans le courant 2013 (le Groupe E n'ayant pas encore relevé tous les compteurs), la prévision attendue à la fin 2015 est une consommation de 1'820'000 KWh. Du point de vue financier, le coût pour l'année 2010 était de 447'175 francs et il devrait passer à 265'000 francs une fois l'assainissement terminé.

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse (suite)

Dès lors, la question de continuer l'assainissement se posera inévitablement à la fin de l'année 2015. En conséquence, un état de la situation sera dressé à la mi-2015. Le cas échéant, il sera proposé de mettre au budget de nouveaux montants pour continuer l'assainissement des lampes au sodium.

B. La pollution lumineuse

On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Ce type de pollution a une incidence sur la santé (troubles du sommeil, peut-être obésité et cancer) et sur la faune (disparition d'espèces d'insectes, désorientation des oiseaux migrateurs, dérèglement interne).

Il n'en reste pas moins qu'en milieu urbain, la problématique de la pollution lumineuse fait l'objet de deux idéologies fortes, celle de l'environnement et celle de la sécurité. Par conséquent, le Conseil communal, sensible à la photo-pollution, préconise une démarche par étapes et participative.

Premièrement, il est difficile de comparer la ville de Fribourg avec les communes citées (Siviriez, Bossonnens, Le Pâquier, Vaulruz, Echarlens, Crésuz, Courtepin, Morat et Gruyères). En effet, de grandes différences en matière de vie nocturne sont à relever en relation avec la densité de population. On pense particulièrement aux activités nocturnes et aux moyens de déplacement.

Deuxièmement, les problèmes relatifs à la sécurité concernent non seulement la sécurité routière mais également le vandalisme. A propos de la sécurité routière, l'éclairage des passages pour piétons et des zones à modération de trafic semble incontournable. En effet, les récentes normes techniques européennes en la matière tendent à garantir un éclairage conséquent pour satisfaire à la visibilité des piétons. Pour rappel et par exemple, les piétons ont la priorité sur la chaussée dans les zones de rencontre. Concernant le vandalisme, plusieurs exemples récents montrent qu'à défaut d'éclairage, des parcs ou endroits particuliers sont utilisés pour s'adonner au trafic de drogue ou à l'accomplissement d'actes illicites.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a mis en place une stratégie qu'il entend poursuivre ces prochaines années.

- 1. Au fur et à mesure de l'assainissement des points lumineux, des dispositifs de réduction de luminosité nocturne sont installés. En conséquence, l'intensité est diminuée de 50% entre minuit et 05h30. De plus, l'extinction diurne est fonction du lever du soleil et permet ainsi une économie énergétique.*
- 2. L'éclairage de certains endroits est interrompu entre 01.00 et 05.00 heures. Il s'agit par exemple de la terrasse de Rueil-Malmaison, de la promenade du Grabensaal et du Jardin Lucien-Nussbaumer. D'autres endroits de ce type sont en cours d'analyse.*
- 3. En partenariat avec le Groupe E qui subventionne l'essai pilote, un système d'éclairage avec radar sera installé le long du sentier du Nord et du sentier des Casernes. Des capteurs sont installés sur les*

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse (suite)

luminaires et permettent une augmentation de l'éclairage au passage d'un piéton ou d'un cycliste.

4. *Des contacts seront pris dans le courant de cette année avec les différentes associations de quartier afin de les sensibiliser à la problématique de la pollution lumineuse et de connaître leur motivation à proposer une rue ou un espace de leur quartier pour l'extinction de l'éclairage public. Un courrier dans ce sens est prêt à l'envoi.*

C. Réponse aux quatre demandes concrètes du postulat

- 1) *Possibilité d'éteindre l'éclairage public, entre minuit et 05h30 par exemple, dans les parcs publics ainsi que dans les quartiers d'habitation.*

Ce point met en exergue la problématique de la sécurité routière. D'une part, les zones à modération de trafic (zones 30 et zones de rencontre) se trouvent principalement dans les quartiers d'habitation. D'autre part, l'éclairage des passages piétons uniquement induit des zones alternées de lumière et d'obscurité peu propices à l'acclimatation de l'œil. Enfin, l'exemple de places de jeu qui ne sont pas éclairées de nuit conduit à des déprédations et à la collecte de déchets de type seringues.

Cependant, conformément à sa stratégie, le Conseil communal opte pour une discussion avec les différents quartiers afin d'établir les opportunités et les intérêts à éteindre l'éclairage public dans certaines zones des quartiers hors du centre-ville.

- 2) *Possibilité d'orienter systématiquement les luminaires en direction du sol, en focalisant les rayons lumineux vers la zone à éclairer.*

S'il est vrai qu'il y a quelques années le choix se portait sur des éclairages en boule qui diffusaient un faisceau lumineux à 360 degrés, tous les luminaires qui ont été installés ces dernières années restreignent ce faisceau et le focalise vers le sol. Cette contrainte est systématiquement prise en considération lors du remplacement de matériel.

- 3) *La Ville pourrait mettre en place un projet pilote dans un quartier d'habitation, après discussion avec l'association de quartier et ses habitants.*

L'essai pilote, qui sera initié au sentier du Nord et au sentier des Casernes, permettra de tester un éclairage intelligent qui représente une situation intermédiaire entre l'éclairage en permanence et l'extinction totale. Sur la base du résultat, d'autres secteurs pourraient être équipés d'un système analogue.

La question du contact avec les associations de quartier est prévue pour l'année 2014 et en fonction des propositions, une analyse de tous les facteurs particuliers liés à la sécurité sera établie.

- 4) *Prise en compte des particularités des quartiers.*

Dans la mesure où les décisions seront prises d'entente avec les associations de quartier, les particularités propres à chaque quartier seront prises en considération.

D. Conclusion

L'assainissement en cours se terminera à la fin de l'année 2015. Dans le courant de l'année 2015, une analyse du solde des luminaires non assainis sera effectuée. Elle permettra de mettre en évidence le

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse (suite)

potentiel énergétique qui pourrait encore être économisé. Sur la base de ce diagnostic et en fonction des situations budgétaires et de leur priorité, un nouveau crédit cadre pourrait être inscrit pour poursuivre l'assainissement de l'éclairage public, principalement le remplacement des lampes au sodium par de la technologie LED.

Le Conseil communal démontre sa sensibilité à la problématique de la pollution lumineuse par les mesures prises à ce jour. Compte tenu de la question de la sécurité, il rejoint les postulantes et préconise pour l'avenir une approche participative avec les différentes associations de quartier. Cette approche sera lancée en 2014. Dans l'intervalle, l'essai pilote du sentier du Nord et du sentier des Casernes aura été mis en place. En fonction de son résultat, il permettra d'esquisser une solution intermédiaire."

Mme Manon Delisle (PS) se déclare satisfaite de la réponse et remercie le Conseil communal de ce rapport très bien étayé.

"J'estime qu'il est très réjouissant que les économies énergétiques aillent au-delà des premières estimations. Je salue également la démarche participative avec les associations de quartier dans le but d'éteindre, de manière partielle, l'éclairage public et le fait que les nouveaux lampadaires soient désormais orientés vers le sol. Par contre, je regrette que l'on joue la sécurité routière contre les économies d'énergie. Ça n'est pas nécessaire de faire cela dans les quartiers. Vous dites que les zones à modération de trafic sont difficiles à éteindre en partie. Pourtant, dans une zone à 30 km/heure ou dans une zone de rencontre, on devrait normalement rouler lentement, en tant qu'automobiliste. Si la vitesse est respectée, normalement, il devrait être possible de voir les piétons. D'autant plus que les voitures vont continuer à rouler phares allumés. Vous reconnaissez que la pollution lumineuse nuit à la santé mais je n'aimerais vraiment pas qu'on instrumentalise la difficile acclimatation de l'œil pour douter du bien-fondé d'illuminer uniquement les passages piétons. Cela se fait couramment dans tout le reste du canton, dans de nombreuses communes que j'avais citées dans le postulat. Je vous cite l'exemple de Vuisternens-devant-Romont dont le Conseil communal mettra en œuvre l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05.00 heures. Seuls quelques lampadaires situés à des endroits stratégiques resteront allumés: croisements et passages piétons. Les horaires précis seront communiqués à la population en temps utile par voie de tous-ménages. Surtout, ne soyez pas trop craintifs, je crois que ce qui se fait ailleurs peut aussi se faire en ville de Fribourg."

Le postulat n° 78 est ainsi liquidé.

ooo

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 80 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 11 cosignataires lui demandant d'étudier l'implantation d'un Centre administratif "intercommunal" dans le périmètre du site Cardinal

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 80 de M. G. Rhally et de 11 cosignataires lui demandant d'étudier l'implantation d'un Centre administratif 'intercommunal' dans le périmètre du site Cardinal.

Les discussions de fusion avec les communes de la couronne ou avec Villars-sur-Glâne et Marly s'avèrent laborieuses. Chaque commune souhaite préserver un maximum d'acquis et veut garder le cen-

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 80 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 11 cosignataires lui demandant d'étudier l'implantation d'un Centre administratif "intercommunal" dans le périmètre du site Cardinal (suite)

tre décisionnel de la future entité communale sur son propre territoire. Ce postulat propose de créer un centre administratif situé à peu près à équidistance entre Villars-sur-Glâne et Marly, dans un bâtiment de Cardinal comme la halle d'embouteillage ou, sur ce même terrain, avec 'pignon sur rue' du carrefour de Beaumont. Ce postulat propose aussi d'étudier la réaffectation de l'Hôpital des Bourgeois en hôtel par exemple, et de l'Edilité en bâtiment scolaire par exemple.

Réponse du Conseil communal

1. Le quartier d'innovation blueFACTORY

Le postulat n°80 a été déposé au printemps 2013. Le 3 septembre 2013, le Conseil général a adopté le message sur la création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), lequel contient les statuts, la convention d'actionnaires, ainsi que la charte d'utilisation du site blueFACTORY, un document de référence liant.

La réponse liée à l'implantation d'un Centre administratif 'intercommunal' dans le périmètre du site Cardinal se trouve dans la charte d'utilisation sur laquelle se basera le Conseil d'Administration dans ses choix.

a) blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA

La Société Anonyme a été créée le 12 février 2014. Selon l'article 3 des statuts, elle a pour but de promouvoir, développer, construire, exploiter et gérer le quartier d'innovation sis sur l'ancien site de la brasserie Cardinal. Elle peut participer à d'autres entreprises, créer des succursales, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, effectuer des prêts, et conclure tous contrats propres à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement.

b) Principes d'utilisation du site

La charte d'utilisation prévoit, à l'article 2, les principes d'utilisation du site, à savoir:

Le site se veut un lieu de création, d'innovation et d'excellence. La société d'exploitation sélectionne les entreprises ou utilisateurs répondant au minimum à l'un des critères suivants:

- *Projets scientifiques ou technologiques innovants,*
- *Projets liés à la création et à l'innovation,*
- *Projets liés au développement durable ou la préservation de l'environnement.*

Les projets de lieux de vie et les sociétés de service correspondant aux catégories 'commerces, 'restaurants' et 'logements' ne peuvent pas être soumis de manière contraignante à ces critères, mais l'on encouragera de préférence des projets innovants ou contribuant à la mission particulière du site.

Sur la base de ce qui précède, et notamment le fait que selon la charte d'utilisation, les projets admis sur le site doivent répondre

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 80 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 11 cosignataires lui demandant d'étudier l'implantation d'un Centre administratif "intercommunal" dans le périmètre du site Cardinal (suite)

aux critères de créativité, d'innovation et d'excellence, il apparaît clairement qu'un centre administratif n'est pas envisageable dans le périmètre du quartier d'innovation blueFACTORY.

c) Périmètre du plan d'affectation cantonal blueFACTORY

Le masterplan de blueFACTORY est en cours d'élaboration. Une fois abouti, il sera fixé dans un plan d'affectation cantonal (PAC) servant de base légale qui précisera les aspects urbanistiques, mobilité, énergétiques et paysagers notamment.

Par souci de cohérence et afin de traiter le site de façon globale, le périmètre du masterplan, et par conséquent du futur PAC, intègre la parcelle des Mazots, dont l'altitude et la situation correspondent au carrefour de Beaumont, secteur mentionné dans le postulat. Il faut cependant noter que la parcelle des Mazots n'est pas soumise aux documents mentionnés ci-dessus, ni aux règles ou aux articles de la charte. En effet cette parcelle est actuellement propriété de l'Etat de Fribourg. Par conséquent, la Ville n'a pas à ce jour la capacité d'y projeter une fonction ou une affectation pour ses besoins propres ou pour un équipement public intercommunal.

2. Un centre administratif intercommunal

Cette proposition qui consiste à créer un centre administratif intercommunal est liée au projet de fusion des communes de la couronne ou de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. Partant du constat émis par les onze cosignataires de ce postulat, 'chaque commune souhaite préserver un maximum d'acquis et veut garder le centre décisionnel de la future entité communale sur son propre territoire', l'idée est de valoriser les sites existants dans les différentes communes en cas de fusion. Ceci afin d'assurer un service de proximité et d'éviter la centralisation des activités. Pour le Conseil communal, il est important de préciser que, comme pour les différents quartiers de la Ville, les communes qui se réuniront conserveront leurs identités propres. Ces questions seront discutées puis arrêtées dans le cadre de la convention de fusion. Du point de vue financier, cette proposition sera probablement onéreuse et son utilité doit être encore prouvée.

3. Un hôtel à l'Hôpital des Bourgeois et un bâtiment scolaire à l'Edilité

Enfin, les postulants proposent de réaffecter l'Hôpital des Bourgeois ou le bâtiment de l'Edilité rendus disponibles, du fait de l'hypothèse de créer un nouveau bâtiment administratif intercommunal, en hôtel, respectivement en bâtiment scolaire, par exemple. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal n'envisage pas, aujourd'hui, de réaffecter l'Hôpital des Bourgeois en hôtel. Bien au contraire, il est prévu d'en augmenter la surface administrative suite au départ de l'Auberge de jeunesse."

M. Georges Rhally (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Nous remercions le Conseil communal et le ou les membres de l'Administration qui ont rédigé cette réponse. Elle est structurée et reprend tous les éléments de notre postulat.

Je regrette bien sûr que les critères d'admission pour s'intégrer sur ce merveilleux site de blueFACTORY, notamment 'la créati-

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 80 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 11 cosignataires lui demandant d'étudier l'implantation d'un Centre administratif "intercommunal" dans le périmètre du site Cardinal (suite)

vité', l'innovation' et l'excellence' ne soient, semble-t-il, pas compatibles avec l'Administration de la Ville de Fribourg. J'en suis vraiment navré. Je dois en conclure que notre Administration n'est ni créative, ni innovante, ni excellente.

Mais laissons ces critères sélectifs de côté et concentrons-nous sur la question de savoir si les immeubles administratifs existants, de tradition et certes à la hauteur de l'image que veut se donner notre Conseil communal, seront encore 'up-to-date' dans vingt ans, cinquante ans ou plus. Correspondent-ils aux exigences à venir de notre politique énergétique? Pourront-ils s'adapter à la gestion administrative de demain? Nous nous sommes permis de soulever ces questions.

La transmission de ce postulat avait soulevé beaucoup de vagues et de discussions. Surtout au sujet des communes voisines qui auraient été vexées que Fribourg impose un emplacement pour un centre administratif. Une année plus tard, rien n'a avancé dans le dossier 'Fusion' et je regrette que des idées qui se veulent constructives soient autodétruites par peur de blesser l'amour-propre de nos voisins et voisines.

Cela dit, je répète et j'affirme que la croisée de Beaumont peut devenir une carte de visite pour notre ville. La parcelle des Mazots est en main du Canton de Fribourg, c'est vrai, mais ça n'empêche pas nos autorités communales d'initier une discussion avec les représentants de notre Canton."

Le postulat n° 80 est ainsi liquidé.

ooo

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 81 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier la participation de Fribourg au "Réseau mondial OMS des villes amies des aînés"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, synthétise le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 81 de M. P. Odermatt et de Mme M. Jordan, ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier la participation de Fribourg au 'Réseau mondial OMS des villes amies des aînés'.

L'objectif du Réseau mondial OMS des villes amies des aînés est d'encourager et d'aider les villes à améliorer la qualité de vie de leurs aînés dans les domaines suivants:

- espaces extérieurs et bâtiments;
- transports;
- logement;
- participation au tissu social;
- respect et inclusion sociale;
- participation citoyenne et emploi;
- communication et information;

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 81 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier la participation de Fribourg au "Réseau mondial OMS des villes amies des aînés" (suite)

- soutien communautaire et service de santé.

Le Conseil communal constate que tous les domaines d'intervention proposés dans ce programme sont également traités dans le 'Concept Senior+'¹, mis actuellement en consultation auprès des Communes fribourgeoises par l'Etat de Fribourg.

En effet, le Concept Senior+ propose un plan de mesures², qui concentre l'action des pouvoirs publics sur les cinq domaines suivants:

- le travail;
- le développement personnel;
- la vie associative et communautaire;
- les infrastructures, l'habitat et les services;
- les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée.

Pour chacun de ces domaines d'intervention, le concept:

- énonce les enjeux et précise les objectifs politiques;
- donne un aperçu des mesures existantes;
- définit les axes d'intervention et les axes organisationnels permettant d'atteindre ces objectifs.

Dès lors, comme un processus cantonal débouchant sur de nouvelles lois et de nouveaux objectifs politiques est actuellement en cours, le Conseil communal n'estime pas opportun de participer simultanément à une labélisation de portée internationale."

Mme Marine Jordan (PS) se déclare satisfaite de la réponse donnée.

"Nous nous réjouissons de voir la mise en œuvre de nouveaux objectifs relatifs à l'amélioration de la qualité de vie des seniors à l'échelle de la Commune. Je me permets cependant de citer brièvement M. Jacques Morel, Président de la Fédération fribourgeoise des retraités qui dit dans La Liberté du lundi 26 mai 2014 'Le projet Senior+ a une visée positive mais la façon dont le travail est réparti entre les communes et le Canton est à analyser de manière critique'. Nous invitons donc le Conseil communal à rester vigilant dans la mise en œuvre de ce processus impliqué par le projet Senior+."

Le postulat n° 81 est ainsi liquidé.

ooo

¹ http://www.fr.ch/sps/files/pdf63/5914_f.pdf

² http://www.fr.ch/sps/files/pdf63/5913_f.pdf

Séance du 27 mai 2014

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 82 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 82 de Mme M. Delisle et de M. S. Rück, ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya.

Les postulants sont intervenus auprès du Conseil communal dans le but de l'inviter à étudier les potentialités du site de la Poya. Ils proposent d'envisager la réaffectation civile du périmètre de la Caserne du site de la Poya et, dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), de le destiner à un quartier d'habitation durable en y intégrant des infrastructures sportives.

Finale, les postulants invitent le Conseil communal à examiner les possibilités de mise en valeur du parc de la Poya au profit de la population du Grand-Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Afin de donner suite à la décision de la Confédération prise en novembre 2013 de réaffecter la caserne de la Poya pour un usage civil, le Conseil communal a intégré ce site dans les travaux de révision générale du PAL. Compte tenu de ses enjeux stratégiques, la Caserne de la Poya a été identifiée comme une zone de centralité urbaine devant être soumise à une étude urbanistique.

Les zones de centralité urbaine comprennent des secteurs appelés à une forte mutation urbanistique et une densification accrue. Ce sont des zones destinées à l'habitation, aux activités de services, aux équipements d'intérêt général qui assurent un service direct au profit de la population de la ville et de ses usagers ainsi qu'aux activités industrielles et artisanales à faibles nuisances.

Les études urbanistiques permettent notamment de:

- *préciser la répartition et la localisation des affectations admises dans la (ou les) zone(s) d'affectation définie(s);*
- *fixer l'implantation des nouveaux immeubles et affecter les espaces extérieurs;*
- *planifier un réseau des espaces naturels favorisant la biodiversité et assurant des espaces de qualité pour les habitants et les utilisateurs;*
- *compléter le réseau des déplacements cyclistes et piétons par un réseau complémentaire convivial et sécurisé et assurer des connexions optimales avec les futurs immeubles ainsi qu'avec les arrêts de transports en commun;*
- *assurer l'insertion du trafic individuel motorisé généré par les futurs immeubles sur le réseau routier;*
- *tenir compte des nuisances sonores existantes dans la répartition des affectations des futurs immeubles.*

Le site de la Caserne de la Poya a fait récemment l'objet d'une visite à laquelle participaient une délégation du Conseil d'Etat et des

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 82 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya (suite)

représentants du Conseil communal. Cette démarche démontre à elle seule l'attention portée par le Conseil communal sur ce secteur stratégique et sur sa volonté d'engager une action convergente et de qualité avec l'Etat, propriétaire du site.

Un deuxième aspect du postulat porte sur la localisation d'infrastructures sportives qu'il propose en l'occurrence d'intégrer sur le site de la caserne et du parc de la Poya.

Le Conseil communal a été sollicité ces mois passés afin qu'il se prononce sur deux projets portant sur des équipements sportifs majeurs: la construction d'une patinoire destinée au HC Fribourg-Gottéron et la réalisation d'un centre cantonal de natation qui implique en particulier la réalisation d'un bassin de 50 mètres.

S'il est prévu de maintenir l'implantation de la future patinoire sur le site de Saint-Léonard, soit à la place de la patinoire actuelle, soit à proximité ou en remplacement de la patinoire d'entraînement, le centre cantonal de natation a fait l'objet d'investigations afin d'évaluer les lieux les plus propices à sa localisation.

Afin de sélectionner les meilleurs sites susceptibles d'accueillir le centre cantonal de natation, le Conseil communal a mandaté le bureau d'architectes BFIK afin qu'il évalue plusieurs options par une étude multicritères. Concernant le territoire de la Ville, trois sites ont été retenus, dont celui de la Caserne de la Poya qui a finalement été abandonné. Les motifs liés à cet abandon portent sur deux aspects: le premier concerne la faisabilité. Le bâti existant en bon état et l'échéance du départ de la troupe aux environs de 2020 indiquent que la construction d'un tel équipement sportif à court terme n'est pas réaliste. Le second motif porte sur la planification d'ensemble du site de la caserne. Il semble excessivement délicat d'y réaliser ce projet sans être en mesure d'intégrer celui-ci dans une vision globale. Or celle-ci n'est pas possible en l'état, la vocation, la destination et les affectations du site n'étant pas connues à ce jour.

Les deux autres sites retenus sont les suivants: le site sportif de Saint-Léonard et le secteur des Abattoirs.

Enfin, le dernier aspect évoqué traite du parc de la Poya. Ce secteur fait actuellement l'objet d'investigations sous la forme d'une étude paysagère, mais également de la mobilité. Cette étude fut initiée dans un premier temps par le Service des bâtiments de l'Etat de Fribourg afin de restaurer le parc suite à la réalisation de l'infrastructure du pont de la Poya. Elle a ensuite porté sur les secteurs propriétés de la Ville de Fribourg: la promenade du Palatinat, la Haute-Croix, mais aussi la route de Grandfey, l'objectif étant de traiter un périmètre cohérent qui correspond à la nature du lieu.

Si l'étude susmentionnée s'inscrit dans une approche qui tend vers une restauration du parc, vu ses très grandes qualités patrimoniales, il est d'ores et déjà admis d'y intégrer la notion d'un parc public, ouvert par conséquent à la population. Cet objet résulte bien entendu des relations qu'un lieu d'une telle attractivité devra pouvoir établir, soit avec le site sportif de Saint-Léonard, mais plus globalement avec le plateau d'Agy dans la métamorphose urbaine programmée, et surtout avec le futur quartier de la Poya décrit ci-dessus."

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 82 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya (suite)

Mme Manon Delisle (PS) salue la volonté de faire du parc de la Poya un parc public, qui soit ouvert à la population.

"C'est une excellente nouvelle. Dans une zone qui se densifie à vue d'œil, ce parc sera un poumon vert bienvenu. Par ailleurs, concernant les infrastructures et plus particulièrement la question de la piscine, les arguments relevés sont absolument convaincants. La volonté d'avancer à court terme, sans attendre le départ de l'armée de la Poya en 2020, est un très bon signal de cette envie d'avancer et d'avoir prochainement cette piscine. Espérons qu'elle pourra être construite bientôt, que ce soit sur le site sportif de Saint-Léonard ou dans le secteur des abattoirs, mais à proximité des transports publics, vu que la desserte sera excellente avec l'arrêt du trafic régional et les bus.

Par contre, je dois vous faire part de ma déception quant aux réponses du Conseil communal relatives au quartier d'habitation durable. A ce stade, on ne parle que de faire des études urbanistiques. Ce n'est pas ce que j'attendais comme réponse. Effectivement, je suis consciente que c'est l'Etat de Fribourg qui est propriétaire du site mais j'aurais attendu de la part de la Ville qu'elle exprime une volonté stratégique et politique de faire de ce site de la Poya un quartier durable qui soit exemplaire. J'aurais espéré de la Ville qu'elle soit prête à s'engager pour convaincre le Canton propriétaire d'y construire un quartier d'habitation durable qui fasse écho au projet de blueFACTORY qui lui est un quartier d'innovation durable."

Le postulat n° 82 est ainsi liquidé.

ooo

13. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n° 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport en ces termes:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 83 de Mmes L.-M. Graden, A. Burgener Woeffray, M. Jordan, de M. M. Kuhn et de Mmes M. H. Molliet et E. Reber Jung, ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu.

Les postulants constatent dans leur prise de position un déficit de places de jeu en ville de Fribourg. Ils proposent donc au Conseil communal d'améliorer la qualité et la visibilité des places existantes. De plus, ils évoquent les limites budgétaires sévères auxquelles fait face la Commune, incitant à l'innovation, et proposent des pistes de réflexion à propos des équipements de jeu et des collaborations à envisager.

Par ailleurs, les postulants suggèrent une amélioration de la convivialité des places de jeu en les rendant attractives pour les familles dans leur ensemble. Pour cela, ils proposent d'envisager des transformations de places de jeu existantes n'ayant pas ce caractère familial et la création de nouveaux espaces 'famille'.

Séance du 27 mai 2014

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu (suite)

A. Démarche proposée

Le Conseil communal partage les préoccupations et les objectifs exprimés dans le postulat et en particulier les aspects relatifs à la maximisation de la qualité et à la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg. Afin de répondre de façon précise aux questions posées, la démarche suivante a été retenue:

- réactualisation et analyse de l'inventaire des places de jeu en ville de Fribourg
- élaboration d'une stratégie de planification des places de jeu

B. Réactualisation et analyse de l'inventaire des places de jeu en ville de Fribourg

La mise à jour de l'inventaire des places de jeu en ville de Fribourg et son analyse (tous deux à disposition auprès du Secrétariat de l'Edilité et prochainement sur le site Internet) ont permis de confirmer partiellement le constat des postulants.

Aujourd'hui, la ville de Fribourg compte 29 places de jeu publiques. Ce nombre est comparable aux villes de taille et de situation similaires telles que Neuchâtel et Coire. L'offre en sorties récréatives est complétée par un accès rapide à la nature, dû à l'héritage paysager fluvial (Sarine), glaciaire (collines urbaines comme le Guintzet) et à l'espace rural (agricole et sylvicole).

Les places de jeu se répartissent selon trois catégories: 12 haltes de jeu, situées sur de très petits espaces publics ou le long des itinéraires pédestres, 9 places de jeu associées à des écoles dont l'usage est limité aux heures d'ouverture, et 8 espaces famille, présentant un aspect familial attrayant.

Ainsi, moins de 30% des places de jeu de la ville de Fribourg proposent un lieu de détente et de rencontre aux familles. Ces espaces sont généralement constitués de places de jeu bien intégrées dans un espace vert d'importance locale. Il s'agit notamment de l'étang du Jura, du Guintzet, du parc de Sémiramis Pérolles, des Grand-Places et du quartier d'Alt.

Chaque place a fait l'objet d'une analyse au travers de quatre critères d'évaluation portant sur la qualité générale de l'espace (emplacement, contexte social et ambiance paysagère), la sécurité (du lieu et des jeux), les jeux eux-mêmes (diversité et état général) et enfin la présence d'autres équipements (places assises, sanitaires et eau potable). Il en ressort que:

- *la qualité générale des places de jeu est suffisante, aucune note négative n'a été attribuée. Les sites ont des caractéristiques sociales et paysagères jugées bonnes ou moyennes;*
- *concernant les aspects sécuritaires des espaces de jeu, la Suisse applique la norme européenne SNEN 1176 de 2008 'Equipements et sols d'aires de jeux'. Selon ces critères, cinq places de jeu nécessitent une amélioration de la sécurité des jeux ou du site. La majorité des places est parfaitement conforme aux normes de sécurité.*

Séance du 27 mai 2014

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu (suite)

- *la diversité et l'état général des jeux sont jugés comme plutôt moyens. Les jeux sont généralement classiques, issus de catalogues. Huit places de jeu nécessiteraient une amélioration rapide ou ne fonctionnent plus en tant que telles. C'est le cas du Jardin Lucien-Nussbaumer dont l'équipement de jeu n'a volontairement pas été renouvelé.*
- *Enfin, la majorité des places de jeu sont bien équipées en dehors des jeux (places assises, sanitaires et eau potable à disposition). Celles ne l'étant pas sont généralement des haltes de jeu ne devant pas forcément proposer des sanitaires et points d'eau.*

En reprenant l'appréciation générale des places de jeu, on remarque que 7 places obtiennent une mauvaise note, 8 une bonne note, et que la majorité des places (7+14) nécessitent des améliorations. Le document d'analyse recense les interventions à effectuer rapidement pour augmenter la qualité générale des places de jeu de la ville de Fribourg.

L'inventaire a par ailleurs démontré que les places de jeu sont de manière générale moyennement bien intégrées aux quartiers et que les sites sont facilement accessibles, liés aux réseaux pédestres et desservis par des lignes de transports en commun mais que les espaces famille manquent de visibilité et pourraient avoir un rayonnement au-delà de leur quartier.

Un recensement du potentiel de transformation en 'espace famille' de chaque site effectué dans le cadre de l'analyse a mis en lumière sept sites existants dont le caractère familial pourrait être développé ou renforcé. Ce potentiel est lié d'une part à un développement futur des sites tels que les Grand-Places, le cheminement au bord de la Sarine et la place de jeu Derrière-les-Jardins. D'autre part, le manque en espaces famille a révélé le potentiel de secteurs tels que l'école du Jura et le Centre de quartier du Schönberg.

Actuellement un budget annuel de 60'000 francs permet de parer aux coûts d'entretien et, dans une moindre mesure, de remplacer les équipements défectueux. Les jeux qui sont installés, issus des catalogues, ainsi que les revêtements répondant aux normes de sécurité, coûtent cher. Une autre façon de faire serait envisageable, en adoptant une vision d'ensemble sur les places de jeu de la ville, sans avoir systématiquement recours à des jeux issus de catalogues, ou au moins en limitant le nombre. Cette démarche demande plus de temps et la mise en place d'une stratégie de planification.

C. Elaboration d'une stratégie de planification des places de jeu

Une stratégie de planification est en cours d'élaboration (pour une application début 2015). Elle intègre le raisonnement du postulat en faveur d'un développement des espaces famille dans la ville de Fribourg tout en maximisant les espaces de jeu existants au regard des limites budgétaires qui lui sont imposées.

La stratégie de planification a pour objectif de fournir des outils de réflexion au Conseil communal au sujet de l'implantation et de la typologie des places de jeu. Elle se fonde sur la prise en compte de différentes thématiques, dont les principales sont exposées ci-dessous:

Séance du 27 mai 2014

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu (suite)

- Le développement des centralités

La révision du Plan d'aménagement local révèle la volonté de désigner, hiérarchiser et promouvoir des centralités en leur donnant un rôle de catalyseurs de la vie publique. Les centralités sont des lieux publics majeurs d'importance cantonale ou locale, par conséquent accessibles au plus grand nombre. Le développement des centralités coïncide avec la volonté de rendre visibles certaines places de jeu dont l'environnement devrait être accueillant pour un public plus large que celui des enfants.

L'analyse de la trame d'implantation des places de jeu existantes comparée avec le réseau de développement des centralités projeté par le PAL a révélé des espaces à créer et d'autres à renforcer. C'est le cas des secteurs des places de jeu de Beauregard et de la Vignettaz, appelés à devenir des centralités de quartier. Certains espaces publics appelés à devenir des centralités cantonales n'intègrent pas encore de places de jeu, comme le secteur de Saint-Léonard ou Cardinal. Par exemple, le projet de requalification de l'espace public du Bourg pourrait accueillir une place de jeu au centre de l'ancien mail arborisé de la place des Ormeaux.

La mixité des usages d'une centralité multiplie la vitalité du lieu et sa fréquentation. Dans certaines centralités, il peut être envisagé de coupler l'offre récréative publique avec une offre commerciale maîtrisée, si celle-ci est souhaitée.

- La mise en réseau des espaces verts: opportunités paysagères

Le PAL prévoit l'établissement d'une charpente paysagère sur le territoire de l'agglomération visant à restaurer le maillage des corridors écologiques (faunistique et floristique) tout en l'intégrant aux usages de la vie urbaine.

La charpente paysagère est constituée:

- *d'un réseau vert s'appuyant sur les parcs urbains publics et les jardins historiques;*
- *d'un réseau jaune valorisant les pénétrantes agricoles et les collines belvédères à vocation publique;*
- *d'un réseau bleu mettant en lien les espaces verts avec les vallons et les crêtes, gérant les forêts fluviales et travaillant à la renaturation de la Sarine, du Gottéron et de la Ploetscha.*

Le PAL ambitionne que les Fribourgeois aient accès aux continuités vertes en moins de 2 minutes à pied. La mise en réseau paysagère, s'appuyant sur le développement des mobilités douces, permettra de renforcer la visibilité des places de jeu intégrées à des espaces verts publics et à intensifier l'usage de loisirs, de sport et de délasserement au-delà des places de jeu pour enfants.

Une réponse a été donnée dans ce sens en novembre 2013 au postulat n°62 au sujet de l'aménagement d'une place de récréation au parc de Sainte-Thérèse. Le PAL confirme son statut de coulée verte et prévoit son intégration dans le réseau des cheminements et aires de délasserement publics communaux. La réalisation de la future DOSF, opérationnelle en août 2016, va compléter le quartier du Jura en termes d'équipements publics, dont des équipements de jeu. Compte tenu de ces paramètres, l'aménagement d'une aire de dé-

Séance du 27 mai 2014

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu (suite)

lassement dans le secteur de Sainte-Thérèse est donc étudié en vue d'une réalisation à moyen terme seulement, le Schoenberg étant par ailleurs prioritaire.

- Les places de jeu des écoles

Les places de jeu liées à une école représentent 30% de l'ensemble des places gérées par la Ville. Leur caractère public est parfois peu clair pour la population qui n'ose pas forcément les utiliser en dehors des heures scolaires. Certaines places de jeu d'école pourraient voir leur visibilité améliorée afin de leur donner plus de présence et d'importance vis-à-vis du quartier et de la ville. C'est le cas de l'école du Jura et de l'école des Neigles.

La stratégie propose une nouvelle démarche de planification des places de jeu dans les écoles, pour favoriser le développement d'aménagements ludiques et moins coûteux, appropriés aux âges des élèves. Cette démarche tirerait profit de la collaboration engagée avec les Services techniques de la Ville et les enfants des écoles, tel qu'il a été entrepris pour la création de barrières de sécurité pour la place de jeu du quartier d'Alt.

- Le renouvellement de la compréhension des équipements de jeu

L'identité d'un lieu peut être renforcée et valorisée par ses jeux et son aménagement. Ces lieux sont alors différents, parfois remarquables. L'on peut citer à titre d'exemple les jets d'eau de la Place Fédérale à Berne. La Ville de Fribourg doit envisager ce type d'équipement bien intégré au paysage, aux normes de sécurité, et où un large public peut jouer avec ses capacités physiques et ses limites. Un tel aménagement a un impact sur l'espace public de la ville bien au-delà d'une place de jeu traditionnelle.

Le milieu de vie des enfants en ville s'étend au-delà des seules places de jeu. Hors des places de jeu, d'autres types d'aménagements pensés aussi pour les enfants permettent de les impliquer dans la vie publique. Cela peut passer par exemple par des marquages au sol ludiques réalisés à faible coût par le Service de la Voirie.

D. Conclusion de l'expertise

La mise à jour de l'inventaire et son analyse ont révélé un état satisfaisant des places de jeu en ville de Fribourg. En quantité acceptable, leurs équipements sont pourtant peu originaux et manquent de visibilité. Il a été constaté qu'un effort pourrait être entrepris pour développer les places de jeu de type espace famille. De même le document d'analyse recense les interventions à effectuer rapidement pour augmenter la qualité générale des places de jeu de la ville. À certains endroits notamment, nous avons pu constater que certains aspects sécuritaires méritaient d'être améliorés.

Sous l'impulsion des planificateurs, le Conseil communal a compris l'importance de réfléchir de manière simultanée sur l'ensemble des places de jeu de la ville. Cette réflexion permet, en apportant des idées novatrices, de concilier les objectifs de qualité et de visibilité avec des enjeux budgétaires.

Le Conseil communal souhaite consolider la stratégie de planification et développer un plan de gestion d'ici au début de l'année

Séance du 27 mai 2014

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu (suite)

2015. *A court terme, l'analyse de la mise à jour de l'inventaire recommande certaines améliorations place par place.*"

Mme Lise-Marie Graden (PS) remercie le Conseil communal de son rapport bien complet.

"Je relève tout d'abord que, contrairement à ce qui vient d'être dit, l'inventaire des places de jeu et son analyse n'était pas à disposition au secrétariat de l'Edilité lorsque ma collègue a tenté d'aller le consulter avant la séance de groupe, soit le lundi 19 mai 2014. Ce rapport fait état de belles intentions fort réjouissantes mais de peu de concret. On doit attendre la réalisation des aménagements découlant de notre futur PAL, la construction de la DOSF ou l'étude d'équipement citoyen de type 'jet d'eau' de la place fédérale à Berne. Ce n'est pas rien.

Or, sur les 29 places de jeu existantes, on apprend que 21 nécessitent des améliorations. Voilà un an que ce postulat a été déposé, il aurait été agréable d'y lire que certaines de ces améliorations avaient déjà été faites, voire d'y lire l'annonce de celles à venir à court terme. Notamment comme le dit le rapport, je cite, 'des marquages au sol ludiques réalisés à faible coût par le Service de la Voirie' ou alors certaines des idées pratiques données dans le postulat. Que dire de plus, si ce n'est que nous nous réjouissons vraiment que tous ces beaux projets se réalisent bientôt."

Le postulat n° 83 est ainsi liquidé.

000

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, présente le rapport en ces termes:

"En séance du 24 juin 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 89 de Mmes A. Burgener Woeffray, L.-M. Graden, M. Jordan, de M. M. Kuhn et de Mmes M. H. Molliet et E. Reber Jung, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg.

Le présent postulat requiert des informations détaillées concernant le fonctionnement des centres d'animation socioculturelle de la Ville (CAS), le contenu du contrat de prestations conclu avec REPER, la mission actuelle des CAS, leurs activités, leurs prestations et l'accessibilité pour les utilisateurs. Enfin ils aimeraient connaître la vision d'avenir de la gestion des CAS.

Réponse du Conseil communal

La collaboration de la Ville avec l'Association REPER pour la professionnalisation des Centres d'Animation Socioculturelle (CAS) – anciennement Centres de loisirs – débutée il y a quatre ans, a fait ses preuves tant pour l'accompagnement des jeunes que pour le développement des liens sociaux dans la population des quartiers, contribuant à la qualité de vie des habitants.

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg (suite)

Les centres inscrivent leurs actions en cohérence avec la vision humaniste de REPER et développent leurs activités dans le cadre d'une mission globale de promotion de la santé et de prévention. Les centres d'animation socioculturelle fournissent une prestation généraliste qui se base sur un travail de proximité qui prend en compte les besoins de la population.

Les objectifs généraux, sortis du contrat de convention, se déclinent en six axes de travail qui qualifient les prestations de l'animation socioculturelle en ville de Fribourg. Ces axes s'inscrivent dans un contexte plus large d'action sociale et sont: la prévention (dépistage précoce), la culture, l'éducation non-formelle, la participation, le développement durable et l'intégration.

Objectifs opérationnels

1. *Les centres utilisent les outils de l'animation socioculturelle (développement d'activités créatrices, culturelles, sportives; médiation; réseautage; etc.) afin de promouvoir un travail d'intégration, de socialisation, de prévention, d'acquisition et de mise en valeur des compétences de tous.*
2. *Les centres gèrent les locaux qui leur sont mis à disposition, par rapport à leurs besoins, aux besoins de leurs usagers et aux besoins du tissu social. Ils collaborent avec les instances concernées (communales et cantonales) à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures.*
3. *Les centres assument des ouvertures régulières sous forme d'accueil libre. La fréquence et les spécificités de ces accueils sont définies au regard des besoins.*
4. *Les centres mettent en place un programme d'activités qui visent à:*
 - *favoriser des apprentissages sociaux.*
 - *développer des compétences et une dynamique d'intégration et de prévention auprès de leur public.*
 - *développer la créativité auprès de leurs usagers*
 - *renforcer l'offre culturelle en ville de Fribourg*
5. *Afin d'éviter les replis identitaires, les centres travaillent sur les dynamiques de groupes. Ils favorisent les apprentissages sociaux et une ouverture aux autres auprès de leurs groupes d'usagers. Ils promeuvent et organisent des activités accessibles à tous en tenant compte des moyens financiers propres à chacun.*
6. *Dans un souci d'intégration, les centres ciblent un public intergénérationnel. Les centres développent un travail adapté aux différentes catégories d'âges ciblées. En utilisant des moyens d'animation socioculturelle, les centres proposent un encadrement qui va de l'éducation à l'apprentissage et au renforcement de la participation sociale.*
7. *Les centres sont proactifs dans la mise en place de collaborations avec le tissu associatif de la ville de Fribourg. Ils mettent à disposition des associations leurs savoir-faire et leurs infrastructures afin de*

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg (suite)

renforcer les prestations culturelles, sociales et sportives offertes aux habitants.

8. *Les centres collaborent étroitement avec le tissu social fribourgeois. Ils sont en mesure de rediriger des demandes et des besoins de leurs usagers vers des services spécialisés et mettent leurs propres compétences au service de tous.*
9. *Les centres mettent leurs connaissances du terrain et leurs compétences d'analyses et de conceptualisation à disposition des instances politiques et sociales. Ils utilisent leurs savoirs pour évaluer et adapter leur travail.*
10. *Les centres collaborent avec les écoles sociales et les institutions du degré secondaire 2 pour former les futurs professionnels. Ils œuvrent à la réalisation de l'intégration entre la formation pratique et la formation académique.*
11. *Les centres collaborent avec des instances communales, cantonales et fédérales pour inscrire leurs actions en cohérence avec une politique de l'animation socioculturelle plus globale.*

Objectifs spécifiques pour les trois ans à venir

1. *Les centres vont travailler à leur médiatisation et à leur visibilité. Afin de mieux informer le public sur les activités des centres et en optimiser l'accessibilité, un effort sera mis, durant ces trois ans, sur le renforcement de la visibilité de l'animation socioculturelle dans la Ville.*
2. *Les centres vont travailler à une diversification de leurs ressources financières afin de développer leurs actions.*
3. *Les centres vont intensifier leur travail en réseau avec les structures existantes afin de créer des liens.*

Afin de pérenniser le partenariat entre la Ville de Fribourg et REPER, acteur reconnu dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention au niveau cantonal, le Conseil communal a signé le 5 novembre 2013 une nouvelle convention 2014-2016. Il s'est basé sur le rapport d'évaluation 2011-2013 des trois Centres d'Animation Socioculturelle de la Ville de Fribourg établi par REPER (à disposition au secrétariat du Conseil général), sur les commentaires du Service culturel sur ledit rapport et sur les objectifs pour 2014-2016."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) fait la déclaration suivante:

"Au nom des cosignataires, je remercie le Conseil communal de sa réponse, surtout pour la remarque que le rapport d'évaluation 2011-2013 établi par REPER était à disposition au secrétariat du Conseil général. Je me suis donc rendue à la Maison de Ville. Le rapport comprend 19 pages et date du 31 octobre 2013. J'en retiens que les centres ont mis en place en trois ans de nouvelles structures, que les centres sont mieux ancrés et unifiés par rapport, par exemple, aux outils de l'animation socioculturelle ou par rapport aux objectifs qu'ils visent avec leurs actions. J'ai retenu aussi que les acteurs sont proactifs, ils collaborent et mettent à dis-

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg (suite)

position leurs connaissances. C'est bien. Les objectifs sont définis. Quant aux prestations complètement réalisées, je reste sur ma faim, et je ne suis pas la seule, quand je lis dans le rapport de gestion à la page 184 que nous avons approuvé hier, que seulement 7% des personnes concernées par les activités des centres fréquentent ces centres régulièrement. Les 59%, si j'interprète correctement ce schéma, profitent de ces centres ponctuellement et utilisent les locaux majoritairement à des fins privées, donc pour organiser des fêtes de famille ou entre pairs. Cherchez l'erreur! A la recherche d'informations concrètes sur les activités, j'ai dû fouiller. Ainsi, j'ai pu trouver dans les informations de quartier de la Neuveville que la Maison de quartier était ouverte à l'accueil trois fois par semaine pour un total de 9 heures et demie par semaine. Cherchez l'erreur!

Sur Facebook, j'ai vu que les centres de quartier du Jura organisaient un camp de ski. La dernière inscription sur Facebook du centre du Schoenberg date du 27 mars 2014. Peu de prestations, beaucoup d'objectifs, cherchez l'erreur! Je n'ai aucun doute que les centres ont une mission importante à remplir, c'est pourquoi j'espère qu'ils arriveront à rendre leur travail futur plus visible, plus accessible, concentré sur des objectifs clairs et en lien avec les besoins des usagers.

Ich überlasse es also ihnen, sehr geehrte Gemeinderätinnen und Gemeinderäte, ihre kritische Beurteilung, wie und ob die Zentren gut unterwegs sind. Aber eines ist unhaltbar: Berichte, Einträge auf Facebook und die Werbung sind einzig und allein in französischer Sprache abgefasst. Ich frage mich, ob und wie deutschsprachende Benutzer, Bewohnerinnen und Bewohner unserer Stadt, vor allem die Jugendlichen, sich von den Angeboten angesprochen fühlen. Aber das soll ja, wie in den Zielen definiert, der bereits abgeschlossenen Vereinbarung für die nächsten drei Jahre, verbessert werden."

Le postulat n° 89 est ainsi liquidé.

ooo

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires lui demandant d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, présente le rapport ci-après:

"En séance du 1^{er} octobre 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 95 de Mme E. Strozzi et de 8 cosignataires lui demandant d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes en plastique pour du jardinage urbain.

Réponse du Conseil communal

La proposition soumise au Conseil communal consiste à mettre à disposition des citoyennes et des citoyens du matériel de base, en l'occurrence des palettes remplies de terre, dans le but de réaliser de petits 'potagers' en carré, destinés à la culture de légumes, de petits fruits ou de fleurs.

Les postulants s'inspirent de démarches similaires pratiquées à Genève, à Bâle mais également à Sion et à Lausanne, étant pré-

Séance du 27 mai 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 95 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires lui demandant d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain (suite)

cisé qu'une association est citée dans le cadre du postulat, association qui gère le projet sous la forme d'un concept tel que 'nourriture à partager' par exemple.

Après réflexion, le Conseil communal observe que chacun peut librement acquérir le matériel décrit dans le postulat auprès notamment des nombreux commerces de la place pour réaliser un tel projet. Il est également relativement aisé d'équiper son balcon de récipients ou de contenants utilisés pour y pratiquer le jardinage domestique décrit par Mme E. Strozzi.

Sur la base de ce qui précède et compte tenu notamment des impératifs budgétaires auxquels sont confrontés les Services communaux, il devient de plus en plus difficile pour le Conseil communal de modifier le cahier des charges des collaborateurs de la Ville en leur attribuant de nouvelles tâches.

Le Conseil communal a admis qu'un tel projet devrait être développé sous la forme d'initiative privée et qu'il ne peut, en l'état des choses, être mis sur pied par les Services de la Ville par manque de moyen.

Toutefois, parce que cette idée vaut la peine d'être défendue, le Conseil communal s'engage à mettre à disposition de l'association ou des personnes qui seraient intéressées par un tel projet, les compétences du secteur des Parcs et promenades sous forme de conseils. Cette action permettra de renseigner le public sur un certain nombre de questions en vue de favoriser la mise en œuvre de ce 'jardinage urbain'."

Mme Elena Strozzi (Verts) se déclare très satisfaite de la rapidité à laquelle ce rapport a été présenté en séance de Conseil général, il doit s'agir d'un record.

"Par contre, je ne suis pas du tout satisfaite du contenu de la réponse qui montre le peu de créativité et d'initiative de la part du Conseil communal pour faciliter la diffusion du jardinage urbain, qui a lieu dans de nombreuses villes de Suisse".

Le postulat n° 95 est ainsi liquidé.

000

16. Décisions quant à la transmission

A. DES PROPOSITIONS

Le Président précise ce qui suit:

"S'agissant de la recevabilité des deux propositions, je vous livre la position du Bureau. La proposition n° 11 de M. C. Allenspach, de Mme A. Sidi Nur Manguay et de M. E. Moussa, ainsi que de 24 cosignataires, a été jugée recevable en séance du Bureau du 12 mars 2014. En revanche, le Bureau a statué par 5 voix et 2 abstentions que la proposition interne n° 12 de Mme L.-M. Graden était irrecevable en tant que proposition interne. Le motif en est que son contenu ne touche pas seulement

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

au fonctionnement du Conseil général mais également indirectement à celui du Conseil communal. En revanche, le Bureau estime que cette intervention serait recevable si elle était formulée et déposée en tant que proposition, sans caractère interne. S'agissant-là d'une pure modification formelle, le Bureau a décidé qu'il n'était pas nécessaire à son auteure de retirer cette proposition et de la redéposer. Dès lors, le Bureau propose à Mme L.-M. Graden de manifester son accord à transformer sa proposition interne en proposition. Mme Graden, je vous prie de manifester votre accord séance tenante."

Mme Lise-Marie Graden donne son accord à la requalification formelle de sa proposition interne en proposition.

Le Président précise que sa proposition est dorénavant considérée comme recevable par le Bureau.

"Je donne la parole à M. le Syndic pour nous donner l'avis du Conseil communal concernant la recevabilité et la qualification des propositions n° 11 et n° 12."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, tient les propos suivants:

"Le Conseil communal accepte la transmission de la proposition n° 11 de M. C. Allenspach et consorts. Quant à la proposition n° 12, le Conseil communal attend que le débat ait lieu pour donner sa position sur la transmission de cette proposition."

Le Président ouvre la discussion sur la décision de la transmission des propositions suivantes:

- n° 11 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Addei Sidi Nur Manquay (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal [l'élaboration d'un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement

M. Christoph Allenspach (PS) présente la teneur de son postulat:

"Le canton de Fribourg, tout comme les autres cantons suisses, aura l'obligation de mettre en vigueur une loi concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement dans un délai de cinq ans. Cette loi fait suite à une modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), que nous avons votée il y a près d'une année. C'est une loi que les citoyennes et citoyens de la ville de Fribourg ont fortement acceptée. Malheureusement, la ville de Fribourg n'est pas ou très peu concernée par cette nouvelle loi. Elle concerne notamment les nouvelles zones à bâtir mais pas les zones urbaines déjà bâties. Pour une compensation dans une zone urbaine déjà bâtie, il existe une autre possibilité, c'est la voie contractuelle. Les communes ont, par cette voie depuis longtemps la possibilité de demander une compensation dans le cas d'une réaffectation de zone, dont résultent les plus-values. Par exemple, dans le cas de la réaffectation d'une friche industrielle, d'où résulte une densification donc une augmentation également de la valeur du terrain. La ville de Fribourg a rarement utilisé cette possibilité, contrairement à de nombreuses villes qui pratiquent cela depuis longtemps. En général, le minimum d'une compensation s'élève à 20%; ce que prévoit la LAT dans son nouvel

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

article. Certaines villes, c'est notamment le cas de Bâle, vont plus loin. Le tribunal fédéral a jugé qu'un prélèvement se montant jusqu'à 60% du montant de la valeur était compatible avec la garantie constitutionnelle de la propriété. La Ville de Fribourg s'est donc privée de montants considérables, et ceci notamment durant les périodes récentes, qui ont connu de nombreuses constructions et une très grande densification sur des terrains bénéficiant d'une plus-value. Il est tard mais pas trop tard et il nous semble qu'une pratique systématique est systématisée et justifiée et opportune. Il faut savoir que, par la suite, il incombe à la commune de financer majoritairement les nouvelles infrastructures nécessaires, tels que les écoles et les espaces publics mais également les emplois qui découlent d'une croissance de la population.

Le Conseil communal pourrait introduire cette pratique de manière plus systématique mais nous demandons un règlement pour une raison très simple: il faut fixer une pratique claire et transparente pour nous, d'une part, les politiciens mais également pour les propriétaires, ainsi que pour les promoteurs. A notre avis il s'agit-là d'un moyen d'assurer pour tout le monde une certaine clarté et qu'on puisse par la suite éviter de mauvaises surprises pour les propriétaires et finalement, des procédures contre la ville. Je vous prie donc de soutenir notre proposition pour l'introduction de ce règlement."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare au nom du Conseil communal, que ce dernier en propose la transmission.

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) fait la déclaration ci-après:

"Notre groupe a bien compris l'enjeu de cette proposition. Cependant, il nous apparaît que la base légale fasse défaut. Il n'y a pas de loi formelle au niveau cantonal. En effet, vous l'avez dit, elle n'existe pas. C'est pourquoi, il nous semble prématurée de transmettre cette proposition, parce qu'il faut tout d'abord savoir comment le Canton entend appliquer l'article 5 alinéa 1, respectivement alinéa 1bis de la LAT, et dans quelle mesure il veut déléguer des compétences en ce domaine aux communes fribourgeoises. Dès l'entrée en vigueur d'une base légale au niveau cantonal, on pourra établir ce règlement mais pour l'instant il semble prématuré. C'est pour ça que le groupe PLR s'opposera à la transmission de cette proposition."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) tient les propos suivants:

"Au nom du groupe Centre gauche-PCS, j'aimerais apporter quelques précisions. Certes, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire doit être adaptée aux nouvelles prescriptions de la LAT, c'est certain. Il serait cependant très opportun que les communes et les communes urbaines telles que Fribourg mettent une certaine pression en matière de taxe sur la densification car, croyez-moi, la tentation de bon nombre de politiciens est d'alléger la fiscalité. Je puis vous garantir, sans citer mes sources, que pour beaucoup il serait souhaitable par exemple de supprimer la contribution immobilière dans les communes en échange, notamment, de cette taxe sur les plus-values. Or, une ville comme Fribourg, comme l'a dit notre collègue M. C. Allenspach, n'a plus beaucoup de terrains. Etant donné que l'on ne va pas mettre des terrains en zone, on n'aura pas de contribution sur la plus-value et nous risquerions de perdre la contribution

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

immobilière parce que le débat au Grand Conseil sera très serré et la volonté d'éviter les cumuls de fiscalité sera très forte. Je pense qu'il est très opportun pour notre ville d'accepter cette proposition pour faire pression car le seul moyen pour nous d'avancer, de ne pas perdre les revenus de la contribution immobilière et de garantir d'autre part des rentrées fiscales, c'est une taxe sur la densification. Ainsi, il incombe à la Ville de faire son travail, de garantir sa position et de faire pression. Il est donc très judicieux ce soir d'accepter la transmission de cette proposition."

M. Christoph Allenspach (PS) tient les propos suivants:

"Je regrette que notre collègue J.-P. Wolhauser n'ait pas vraiment lu le texte de notre proposition. Je réfute l'argument que cette démarche est prématurée. C'est une pratique qui est en vigueur depuis au moins une trentaine d'années. Même la Ville de Fribourg a quelquefois choisi cette voie contractuelle, par exemple dans le cadre du projet de la Caisse de compensation du Canton à Beauregard. Dans ce cas, il y a eu une certaine compensation. J'aimerais rappeler que c'est une chose possible et que cette loi est appliquée dans toute la Suisse. Elle ne dépend justement pas d'une loi cantonale et peut déjà être appliquée aujourd'hui."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 11 de M. Christoph Allenspach, de Mme Addei Sidi Nur Manguay et de M. Elias Moussa, ainsi que de 24 cosignataires.

- n° 12 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de 35 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général en son article 36 alinéa 1

Mme Lise-Marie Graden (PS) présente sa proposition dans les termes ci-après:

"Mon idée, sans vous lire le texte de ma proposition, était de rendre nos séances plus efficaces et intéressantes mais également plus agréables. J'estime en effet essentiel que les points à l'ordre du jour puissent être menés sereinement sans précipitation due à l'heure tardive ou le sommeil qui nous rattrape. Les ordres du jour trop chargés poussent à bâcler les discussions. Ces séances trop longues poussent aux départs anticipés et incitent les conseillers à renoncer à poser leurs questions. La solution est simple: augmenter le nombre des séances. Mais je vous avoue avoir été empruntée lors de la rédaction de cette proposition, outre le fait qu'elle soit interne ou non. En effet, la lecture de notre règlement m'indique qu'il n'y a pas de problème. Je cite l'article 36 concernant le calendrier: 'à l'exception des mois de juillet et d'août, le Conseil général siège en principe en séance ordinaire une fois par mois'. Voilà ce qui a motivé l'ajout de la notion 'au moins', c'est-à-dire que le Conseil général siège au moins une fois par mois, à l'exception des mois de juillet et d'août. L'idée était de faire du principe qui est aujourd'hui relégué au statut d'exception, une exception si exceptionnelle qu'elle n'existe pas, c'est-à-dire faire de ce principe un réel principe. De plus, une proposition n'est pas liante. Ça se saurait si nous avions des options liantes dans nos cahiers des charges de conseillers généraux. Je plaisante, bien sûr. Le but d'une proposition est de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Aussi, et comme cela nous a été annoncé par le Bureau, je me réjouis de l'intention déjà fort louable du Conseil communal de ne

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

plus annuler les séances de relevée. Mais je pense que l'occasion doit être saisie de faire un bilan de cette bonne intention et d'éventuellement corriger le tir à l'issue du délai de réponse. C'est pour cette raison, mes chers collègues, que je vous prie de bien vouloir transmettre cette proposition."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, tient les propos suivants:

"Le Conseil communal s'oppose à la transmission de cette proposition pour les raisons suivantes:

Il y a tout d'abord le principe de subordination: la loi sur les communes (LCo), comme référence première, son règlement d'application (RELCo), puis le règlement du Conseil général (RCG). Il est difficile d'admettre qu'un règlement du Conseil général aille au-delà des dispositions prévues par le règlement de la loi sur les communes. Je vous en rappelle les éléments fondamentaux:

1. *Le RCG évoque par trois fois la fixation des séances du Conseil général comme étant le résultat d'une décision commune entre le Bureau du Conseil général et le Conseil communal:*
 - *Dans l'article 21 'Attributions' du RCG, élaboré à partir de l'article 34 LCo et de l'article 6 RELCo, 'le Bureau a les attributions suivantes:*
 - a) *il fixe les séances du Conseil général et leur ordre du jour en accord avec le Conseil communal;*
 - b) *il fixe le calendrier annuel des séances du Conseil général, d'entente avec le Conseil communal.'*
 - *En son article 36 'Calendrier' RCG, élaboré à partir de l'article 37 LCo, je cite:*
 - ¹ *A l'exception des mois de juillet et d'août, le Conseil général siège en principe en séance ordinaire une fois par mois. La séance de mai est consacrée en particulier à l'examen des comptes et du rapport de gestion de l'année précédente et la séance de décembre à l'adoption du budget de l'année suivante.*
 - ² *Le calendrier annuel des séances est arrêté par le Bureau d'entente avec le Conseil communal.'*
2. *Le groupe de toilettage chargé du règlement du Conseil général s'est réuni en date du 10 mars 2014 et a demandé au Bureau de pouvoir y associer Mme L.-M. Graden, ce qui a été accepté en date du 12 mars 2014. De plus, il semble légitime de se demander pourquoi le règlement du Conseil général devrait faire l'objet d'une modification de manière si précipitée, les séances du Conseil général ayant été fixées jusqu'à la fin de l'année 2014, une séance de relevée ayant été prévue dès septembre pour chaque séance.*
3. *Le quorum doit être atteint afin d'ouvrir la séance du Conseil général et afin de permettre au Conseil général de prendre ses décisions valablement. Le quorum est requis dans la phase décisionnelle d'une séance. Il ne l'est pas dans le traitement des 'Divers', notamment.*

Le Conseil communal propose des pistes de réponse aux constats énoncés par Mme L.-M. Graden:

- Clôture tardive des débats

*Le temps de parole pourrait être limité. **Le Bureau** peut en décider.*

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

- Le départ des membres du Conseil général avant la fin de la séance
Les personnes élues répondent de leur manière d'assumer leur rôle durant les séances du Conseil général devant leur électorat. L'exercice d'une fonction publique a ses revers et ses obligations.

- Le quorum
Il n'est requis que dans la phase décisionnelle d'une séance. L'ordre du jour pourrait prévoir de rassembler les objets soumis à la décision du plénum dans les premiers points, ce qui permettrait notamment de garantir le traitement des décisions quant à la transmission des propositions et postulats. De fait, le risque de départs anticipés des membres du Conseil général s'en trouverait renforcé.
A ce sujet, le Bureau fixe l'ordre du jour en accord avec le Conseil communal (article 34 alinéa 2a LCo).

- Les questions
Par courtoisie et vu l'heure tardive, certains membres renoncent à poser leur(s) question(s). Pour rappel, les 'Divers' sont ouverts lors de chaque séance pour permettre à chacun et à chacune d'échanger avec le Conseil communal. Le temps disponible pour cet échange est très souvent malheureusement limité.
Le Bureau fixe systématiquement, d'entente avec le Conseil communal, une séance de relevée. Ce faisant, l'opportunité de prise de parole de chaque membre se trouve doublée.

- Suppression de séances du Conseil général
Dans la pratique, la décision unilatérale de suppression de séance par le Conseil communal a été remplacée par la présentation des arguments de ce dernier en vue de la suppression de la séance aux membres du Bureau.
Ainsi, le Bureau et le Conseil communal décident d'un commun accord de l'opportunité de supprimer une séance.

- Plus de séances pour permettre un meilleur dialogue entre les citoyens élus et l'Exécutif, sans le traitement d'un message du Conseil communal
Selon l'article 37 alinéa 2 LCo, 'le Conseil général doit être réuni dans un délai de trente jours si le Conseil communal le demande où si le cinquième des membres du Conseil général en fait la demande écrite en vue de traiter des objets qui ressortissent au Conseil général'. Mettre un message du Conseil communal à l'ordre du jour en garantit évidemment la présence. En effet, si le cinquième des membres du Conseil général demande de tenir séance, il ne pourrait traiter que des objets qui lui incombent. Or, le but visé par la proposition est clairement d'augmenter le temps à disposition des échanges entre les deux conseils. L'article 42 LCo précise encore qu'"à moins qu'il ne s'agisse d'affaires internes du Conseil général, les objets inscrits à l'ordre du jour lui sont présentés par le Conseil communal.'

En conclusion, le souci relevé par cette proposition, et que le Conseil communal partage, est clairement de renforcer le fonctionnement démocratique des institutions mais le Conseil communal estime que

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

le moyen choisi n'est pas le bon. En effet, augmenter le nombre des séances aurait une autre conséquence directe: celui de doter le secrétariat du Conseil général en ressources humaines supplémentaires et en matériel adéquat pour faire face à la nouvelle demande. Actuellement, le secrétariat fonctionne à la limite de ses ressources disponibles. L'ensemble des frais engendrés par une telle proposition devraient être pris en compte, alors que la Commune vit une période de restrictions budgétaires.

Ainsi, sur le fond, le Conseil communal conteste cette transmission et vous demande de faire de même, étant entendu que j'ai déclaré au nom du Conseil communal que ce dernier s'engageait pour que, systématiquement, les séances ordinaires soient doublées d'une séance de relevée. Ces propos ont été tenus lors de la dernière séance du Bureau."

M. Claude Schenker (DC/VL) prend la parole en ces termes:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral estime certes qu'il peut subsister quelques doutes sur le fait de savoir si notre Conseil est en droit de prévoir des séances au moins une fois par mois, alors que la loi sur les communes le prévoit en principe une fois par mois mais peut-être notre Conseil est-il libre d'être plus exigeant que la loi. Cette proposition n'est certes pas flexible du tout. Elle exigerait apparemment que le Conseil général siège également s'il n'y a rien ou presque à mettre à l'ordre du jour. Cela ne semble pas convenir en l'état. Notre groupe a néanmoins décidé d'accepter la transmission pour étude de cette proposition. Cette proposition trouve en effet sa cause dans la rigidité du Conseil communal qui, malgré la loi prescrivant que le calendrier et l'ordre du jour sont fixés d'entente, cela vient d'être dit, entre le Conseil communal et le Conseil général. Malgré ce fait, le Conseil communal refuse catégoriquement que le Conseil général ne siège en l'absence de message, même si les rapports finaux et postulats sont très nombreux. Dans ce contexte, il était intéressant d'entendre M. le Syndic lors de la dernière séance du Bureau, affirmer qu'il y aurait dorénavant beaucoup plus de souplesse du Conseil communal non seulement lors de la fixation et du maintien des séances de relevée mais aussi, j'ai cru le comprendre, que le Conseil communal serait plus facilement d'accord que le Conseil général siège également en l'absence de messages si les autres points à traiter se révèlent suffisamment nombreux. Le groupe estime, malgré ces propos, que cette proposition doit être transmise à tout le moins pour que le Conseil communal confirme s'engager à une telle souplesse et confirme ainsi qu'il est vraiment disposé à fixer les ordres du jour d'entente avec le Conseil général. Alors seulement, serait-il peut-être superflu de mettre en œuvre cette proposition un peu trop inflexible apparemment en l'état."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) intervient dans les termes ci-après:

"Au nom du groupe Centre gauche-PCS, et avec mon expérience de Président, j'aimerais apporter quelques précisions. Il est vrai que, pour éviter un ordre du jour tel que nous avons ce soir, il serait judicieux que nous puissions en effet nous voir plus régulièrement. Donc, la proposition de M. L.-M. Graden part clairement d'une intention qui est juste. Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur le constat suivant: lors de mon année de présidence nous n'avons certes pas siégé en principe une fois par mois mais nous avons siégé en fait neuf soirées. Si on leur addi-

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

tionne les vacances de juillet et d'août, nous aurions eu onze soirées, ce qui est quasiment la moyenne d'une fois par mois. J'aimerais quand même dire que la loi sur les communes, M. C. Schenker, stipule que le Conseil général siège au moins deux fois par année non en principe une fois par mois. C'est le règlement du Conseil général de la Ville de Fribourg qui, en son article 36, alinéa 1, stipule que nous siégeons en principe une fois par mois. Cette précision étant donnée, j'aimerais aussi dire et rappeler que cette salle ne sert pas qu'aux séances du Conseil général et que le secrétariat doit préparer cette salle pour que nous puissions nous y réunir, notamment installer les micros, vérifier la sonorisation. Si nous avons une séance de relevée qui suit la séance du Conseil général, le travail est déjà fait. Par contre si l'on vient une fois par mois, cela engendrera plus de travail pour le personnel, qui probablement comportera des coûts. J'aimerais également dire que si nous avons la rigidité de devoir siéger au moins une fois par mois, probablement, et avec l'expérience que j'ai eue durant cette année de présidence, le secrétariat du Conseil général ne suivrait pas parce que, croyez-moi, parfois le secrétariat, pour suivre avec la rédaction des procès-verbaux de notre Conseil, de la Commission financière, du Bureau voire de la Commission de l'Edilité, cela devient quasiment impossible et probablement faudrait-il engager des ressources supplémentaires pour absorber la régularité métronomique de ce 'au moins' une fois par mois. Par conséquent, des coûts ou une surcharge pour le personnel, et je remercie encore une fois le secrétariat qui parfois m'a envoyé des courriels entre 22 heures et minuit ou entre 6.30 et 7.30 heures du matin. Ce personnel travaille déjà beaucoup, je ne pense que nous puissions encore le charger davantage. Or, notre règlement à l'article 39 al.2 prévoit des séances de relevée, gardons la mention de 'en principe' une fois par mois mais garantissons que l'ordre du jour comporte chaque fois une séance de relevée. Cela laissera la latitude au Président d'annuler cette séance au pied levé si l'ordre du jour est absout ou de la maintenir si nous ne sommes pas arrivés au bout. Donc, pour des raisons de coûts, d'organisation et de rigidité, au nom de mon groupe, je m'oppose à la transmission de cette proposition. Je terminerai quand même par une chose: regardez la séance de relevée de ce soir, nous avons clairement un effectif moindre que lors de la séance d'hier qui comportait un message. Or, cette législature témoigne d'un Conseil général plutôt motivé! Ce ne serait pas à l'honneur de notre Conseil que d'avoir une fois, faute de message, une séance qui n'atteindrait pas le quorum. Pour éviter cela, au nom de mon groupe, je vous propose de refuser la transmission de cette proposition."

M. Gilles Bourgarel (Verts) tiens les propos ci-après:

"Je vais fêter à la fin de ce mois mes 20 ans de Conseil général. Plusieurs tentatives ont été faites pour essayer d'équilibrer les ordres du jour, pour limiter le temps de parole. On a tout essayé sans y arriver, si ce n'est au même constat que lorsque j'ai commencé au Conseil général. C'est-à-dire qu'il y a des interventions trop longues et des fois, on ressent une certaine lassitude. Il y a aussi des ordres du jour totalement déséquilibrés, comme celui que nous tenons dans nos mains, qui indiquent une séance de relevée. Or, après avoir rongé l'os principal, effectivement, les rangs se clairsèment. Par ailleurs, deux séances de suite pour certains d'entre nous, c'est difficile à assumer. Je pense qu'entre la situation actuelle et la proposition qui nous est soumise, il y a peut-être une alternative qui mérite d'être étudiée. Ce n'est qu'en transmettant cette proposition qu'on arrivera peut-être à des solutions satisfaisantes et des ordres du jour équilibrés qui n'étouffent pas et qui ne noient pas le travail des conseillers généraux qui se soucient du bien-être de la population comme de la prospérité de la ville et de son développement futur. Il ne faudrait pas que ses

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

travaux ne passent en deuxième voire en troisième position. Il y a là matière à chercher des solutions, de compromis pour arriver à des résultats satisfaisants pour augmenter l'efficacité aussi bien de notre Conseil que de celui du Conseil communal pour que tous deux rendent leurs services à la population. Je demande donc de transmettre cette proposition et de chercher dans une culture de compromis bien helvétique de meilleures solutions pour parvenir à nos fins."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, reprend la parole en ces termes:

"Je crois que nous visons tous les mêmes buts. La position du Conseil communal consiste à apporter aussi une solution de compromis. Je répète l'engagement que j'ai pris au nom du Conseil communal devant le Bureau. C'est à partir du mois de septembre, voire immédiatement puisque la prochaine séance aura lieu au mois de juin, que nous pourrions fixer des séances de relevée, quitte à les supprimer en cas de non nécessité, dans le respect des dispositions de la loi et du règlement de la loi sur les communes."

Vote

Le Conseil général décide, par 41 voix contre 10 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 12 de Mme Lise-Marie Graden et de 35 cosignataires.

B. DES POSTULATS

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal préavise favorablement la qualification et la recevabilité des postulats n° 114 à 130 et réserve toutefois sa décision quant à la transmission de ces postulats.

- n° 114 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du Cimetière lors de la mise en service du pont de la Poya

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime en ces termes:

"Il appartient au Conseil communal d'exprimer sa position de fond sur chaque postulat, indépendamment de la recevabilité qui vient d'être traitée. En ce qui concerne le postulat n° 114, le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission du postulat mais rend attentif son auteur, tout comme les auteurs des deux autres postulats comportant la demande d'intervenir par le truchement des délégués à l'Agglo, au fait qu'en choisissant cette démarche-là, ils ajoutent une couche supplémentaire qui finalement aura pour conséquence que le traitement de leur demande sera prolongé d'autant. Donc, si vous avez la possibilité, soit que vous soyez vous-même délégué à l'Agglo ou par le truchement d'un autre délégué au Conseil d'Agglo, de déposer votre demande directement au Conseil d'Agglo, vous accéléreriez notablement le traitement de votre demande. En d'autres termes, vous gagnez une année sur le traitement de cette demande."

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) tient les propos suivants:

"Ce postulat a été déposé au Conseil d'Agglo par le truchement d'une question, par le truchement d'un Conseiller général qui est également Conseiller à l'Agglo. Il devient donc ici caduc et, par mon propre truchement cette fois-ci, je le retire."

Le postulat n° 114 est ainsi liquidé.

- n° 115 de M. Christophe Giller (UDC) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, pour obtenir la suppression de 30% à 50% des arrêts de bus sur le territoire de la commune

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, prend la parole au nom du Conseil communal en ces termes:

"Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat mais nous renvoyons aux remarques qui ont été faites précédemment."

M. Christophe Giller (UDC) s'exprime dans les termes ci-après:

"Personne ne peut nier qu'actuellement les bus urbains ont des vitesses commerciales très lentes. Il va de soi que pour augmenter ces vitesses, il faudrait des sites propres pour les bus sur l'ensemble du réseau. Mais avec des arrêts de bus tous les 200 à 300 mètres, les vitesses de bus resteraient lentes sur l'ensemble du réseau. La plupart des arrêts de bus sur le territoire communal datent du milieu du 20^{ème} siècle et n'ont jamais bougé depuis lors. A l'époque, il n'y avait ni les normes VSS actuelles ni les ingénieurs de trafic. Je vous rappelle que ces normes VSS fixent le rayon d'influence d'un arrêt de bus à 300 mètres et qu'à Fribourg, les arrêts de bus sont tellement proches qu'il y a de multiples chevauchements de ces rayons d'influence. Une réorganisation faite par des professionnels de la branche, avec suppression de certains arrêts, permettrait d'avoir une desserte semblable à celle actuellement en vigueur, tout en augmentant les vitesses commerciales.

Le concept des transports publics urbains à l'horizon 2018 du PA2 parle seulement des lignes TP et prévoit d'ailleurs la suppression de certaines dessertes, notamment la boucle de Beaumont et le déplacement de la ligne 7 'Cliniques' par la route de la Fonderie. Le comble de ce déplacement est que les résidents de la villa Beausite, qui sont des personnes âgées, n'auront donc plus de bus et seront même en dehors d'un rayon d'influence de 300 mètres.

Ce postulat permet donc de traiter de manière équitable tous les quartiers de la ville au niveau des suppressions des arrêts de bus.

En ces temps de restriction budgétaire et de hausse d'impôts, une économie, pouvant aller jusqu'à 1 million de francs par année sur les coûts d'exploitation, serait la bienvenue. Ces coûts seraient dispersés entre les autres communes de l'Agglo, conformément à ses statuts, qui fixent la répartition des coûts d'exploitation des transports publics en fonction notamment du nombre d'arrêts de bus.

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

Pour terminer, je vous rappelle que les CFF vont investir plus d'un milliard pour gagner quelques minutes sur le trajet entre Lausanne et Berne et que ces mêmes minutes pourraient être également gagnées sur le trajet 'domicile-gare', avec des bus ne s'arrêtant pas tous les 200 mètres."

M. Christoph Allenspach (PS) tient les propos suivants:

"Le groupe socialiste s'oppose à la transmission de ce postulat parce qu'il le trouve absurde. Chaque plan directeur cantonal, chaque plan directeur régional, chaque plan d'aménagement local prévoit une accessibilité aux transports communs, respectant la distance de 300 m que vous avez mentionné. Il n'est pas possible de modifier un réseau de bus, de trains ou autres, en en supprimant la moitié et de maintenir l'accessibilité prévue, qui est nécessaire et utile et dont on a besoin. Je ne comprends pas ce que vous voulez. Les spécialistes que vous mentionnez n'arrivent pas à faire un nouveau réseau. Cette réflexion est menée par l'Agglo et n'est prévue d'aboutir qu'en 2017. C'est un exercice extrêmement difficile et extrêmement laborieux à effectuer. Je peux vous assurer qu'il y aura plus d'arrêts de bus par la suite parce que c'est nécessaire dans toute l'agglomération, dans chaque quartier. Dès qu'il y a une densification d'un quartier, il est demandé de réfléchir à l'implantation d'un arrêt de bus avec un cofinancement des promoteurs, afin que ces derniers contribuent à son fonctionnement. Je regrette mais je vous propose de retirer ce postulat parce qu'il ne fait aucun sens."

Mme Isabelle Teufel (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"J'aimerais revenir sur les 300 m de distance entre chaque arrêt. Je prends l'exemple du quartier du Jura et la demande d'arrêt à Torry-Est. On demande que les transports publics rentrent dans ce nouveau PAL. Or, on nous répond qu'il y a un arrêt à 300 m. On ne prend pas en considération le dénivelé. La discussion est très difficile. Je pense qu'il est quand même intéressant de transmettre ce postulat parce qu'il me semble que les transports publics ont bien de la peine à rentrer tout de suite dans les nouveaux quartiers. A Torry, nous avons attendu des années avant qu'ils ne montent la colline."

Mme Christa Mutter (Verts) tient les propos ci-après:

"Il me semble que le postulat de M. C. Giller soulève un problème intéressant. L'emplacement de certains arrêts de bus en ville de Fribourg n'est pas très judicieux. Cette proposition a déjà été faite il y a dix ans ou plus pour déplacer certains arrêts, pour mieux tenir compte des besoins. C'est vrai que c'est extrêmement long de pouvoir changer quelque chose. Je pense donc que c'est vraiment une question à étudier. Néanmoins, je pense que la solution proposée par M. C. Giller, et je le regrette, n'est pas la bonne parce qu'on ne règle pas un problème, on n'améliore pas la situation si on pénalise tout le monde de la même façon. Ainsi, l'idée de supprimer la moitié ou 30% des arrêts de bus ne conduira-t-elle pas au but d'assurer une meilleure desserte, une desserte mieux répartie entre quartiers, une nouvelle desserte pour les nouveaux quartiers ou une desserte qui réponde aux besoins. Cette solution va péjorer la situation actuelle. Par conséquent, je propose de refuser ce postulat et de revenir avec des propositions plus concrètes là où il y a des problèmes ou d'enclencher une discussion sur une nouvelle étude sur les emplacements qui ne sont actuellement plus judicieux, de manière générale. Par conséquent, notre groupe va refuser ce postulat."

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) présente les arguments suivants:

"Au nom du groupe Centre gauche-PCS, j'annonce que nous ne soutiendrons pas la transmission de ce postulat. Vouloir faire des économies en supprimant des arrêts de bus, c'est faire fi des personnes âgées, des mamans avec des poussettes, des personnes qui malheureusement sont provisoirement accidentées avec une jambe dans le plâtre ou des béquilles. Oui, il faut faire des économies, oui, il y a des améliorations à faire pour augmenter la vitesse commerciale des bus! Le premier point pour améliorer la vitesse commerciale des bus et pour faire des économies, c'est en effet arrêter d'injecter des bus supplémentaires parce que les bus sont bloqués dans les bouchons. Il faut donc fluidifier, créer des voies en site propre et cela permettra d'arrêter de devoir injecter ces bus qui coûtent plus que ce que M. C. Giller a dit, soit environ quatre millions. Avec ces quatre millions nous pourrions desservir les zones de Torry-Est, de Beaumont, qui actuellement manquent de dessertes. Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de refuser cette transmission."

Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) sagt:

"Ich denke die Stossrichtung, so wie die Forderung jetzt im Raum steht, Bushaltestellen zu streichen, ist übertrieben. Ich verstehe aber auch die Motivation von Herrn C. Giller. Es ist natürlich schon ein Bedürfnis, relativ schnell von A nach B zu kommen. Wäre es nicht eine Ueberlegung wert, in den Stosszeiten eine Expresslinie für die Hauptachsen einzurichten? Z. B. die Linie 1: Marly – Portes de Fribourg – ein Expressbus jede halbe Stunde, der zwischen Corbaroche und Bahnhof nur zweimal anhalten würde."

M. Christophe Giller (UDC) réagit aux différents propos de la manière suivante:

"Dans le Conseil d'Agglo, un postulat a été déposé demandant l'ouverture d'une ligne de métro entre la Gare de Fribourg et Marly. Il faut se rendre compte que si cette ligne de métro est réalisée, ce qui est peu probable au niveau des coûts que cela va engendrer, il n'y aura pas une ligne de métro et une ligne de bus en parallèle desservant exactement les mêmes endroits. Si cette ligne de métro était réalisée, la ligne 1 qui relie Fribourg à Marly serait supprimée. Deuxièmement, au niveau des personnes âgées, je rappelle que le PA2 va supprimer la desserte des 'Cliniques' et que le bus des 'Cliniques' continuera vers Beaumont, via la route de la Fonderie, en ne desservant plus la Villa Beausite qui est une résidence pour personnes âgées."

Vote

Le Conseil général refuse, par 48 voix contre 9 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 115 de M. Christophe Giller et de 13 cosignataires.

Le postulat n° 115 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 21.20 heures à 21.32 heures.

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

- n° 116 de MM. Raphaël Fessler (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, ainsi que de 18 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'externaliser le Service informatique de la Ville

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise au nom du Conseil communal qu'il en accepte la transmission pour étude.

M. Raphaël Fessler (DC/VL) fait la déclaration suivante:

"En préambule et sans truchement, je tiens à préciser que mon postulat ne consiste pas à demander formellement l'externalisation du Service informatique de la Ville mais bien une étude de faisabilité d'outsourcing. Parlons emploi: l'aspect humain est primordial. On ne va pas, du jour au lendemain, mettre à la porte une dizaine de personnes. Il y aurait des opportunités de transferts vers d'autres services de la Ville. J'en veux pour preuve que le nouveau chef du Service informatique, M. P. Jenny, vient du Service des finances de la Ville. Avoir des idées, de l'imagination, de la créativité, c'est une préoccupation naturelle du Conseiller général. Chercher des pistes pour améliorer la vie des concitoyens, chercher des pistes pour alléger le budget du ménage communal dans certaines tâches, le postulat va dans ce sens. Ceci n'est pas une critique mais un constat. Il y a dans ce service des personnes qui ont commencé leur carrière avec la machine à écrire. L'évolution fulgurante dans ce domaine fait qu'il est difficile pour une administration de rester à la pointe de toutes les nouveautés technologiques, ce que peut faire et ce que doit faire une entreprise de secteur privé pour rester compétitive. A la lecture des comptes 2013, je constate que, sous le point 'achats et maintenance de logiciels', le budget 2013 prévoyait une dépense de 535'245 francs. Or, le compte de charges annonce un montant 621'357,50 francs, soit un excédent de 86'000 francs. De source sûre, les informations font état de retards ou d'oublis dans le paiement de licences: un domaine où les amendes sont salées. C'est ce genre de surprise que nous n'aurions peut-être plus avec une externalisation. Ce postulat vise donc une optimisation des prestations pour un Service informatique performant avec de solides garanties de sécurité et un coût inférieur. Pour toutes ces raisons, je vous demande, chers collègues de soutenir ce postulat."

M. Diego Frieden (CG-PCS) présente les arguments suivants:

"Le Centre gauche-PCS que je représente, s'oppose à ce postulat. Les objectifs de l'externalisation - on écrit 'externalisation' mais on lit 'privatisation' - sont des économies substantielles, les moyens n'étant pas précisés, une gestion plus performante et une optimisation des prestations globale. Vous l'avez dit vous-même, les améliorations de ces dernières années sont importantes et se poursuivent, je le confirme en tant que Président de la Commission de l'Informatique, où nous recevons régulièrement des mises à jour sur ce point. On voit difficilement comment cette 'externalisation-privatisation' parviendrait à ses fins. Vous avez cité un autre point, à mon avis avec peut-être un peu de légèreté, alors qu'il est délicat - la dépendance de l'ensemble des Services de l'Administration communale envers le Service informatique lui-même et la sécurité des données (il s'agit d'énormément de données de tout type et de tout genre) poseraient un très grand problème. Deshalb empfehlen wir die Ablehnung."

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la Vote
transmission (suite)

Le Conseil général refuse, par 27 voix contre 24 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 116 de MM. Raphaël Fessler, Claude Schenker, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 18 cosignataires.

Le postulat n° 116 est ainsi liquidé.

- n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise au nom du Conseil communal que ledit postulat est accepté pour transmission.

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) complète le contenu de son postulat de la manière suivante:

"Combien de fois (par mois) montez-vous les escaliers du pont de Zaehringen? Une vingtaine? Une douzaine? Ou jamais? Et combien de fois gravissez-vous le Stalden? Il faut être réaliste: monter le Stalden ou les escaliers de la Lenda à pied exige un effort physique assez grand. Tout le monde n'a pas envie ou n'est pas capable de faire cet effort.

Afin d'assurer que les quartiers du Bourg et de l'Auge restent vivants et attractifs - non seulement comme lieu de vie mais aussi de lieu historique et touristique - il faudrait favoriser une liaison entre l'Auge et le quartier du Bourg. Cette liaison piétonne entre l'Auge et le Bourg pourrait être un ascenseur allant de la Lenda à la terrasse des Zaehringen.

- 1) *La réalisation d'un ascenseur public serait une solution pour désenclaver le quartier de l'Auge et permettrait de recréer un lien social entre deux quartiers.*
- 2) *La réalisation d'un ascenseur public serait attrayante pour les touristes: pensez à l'ascenseur à Berne qui va de la vieille ville à la terrasse de la cathédrale.*
- 3) *La réalisation d'un ascenseur public permettrait d'améliorer et de faciliter l'accès au quartier du Bourg et de l'Auge, notamment pour les piétons, pour les personnes à mobilité réduite, pour les cyclistes, pour les personnes qui amènent une poussette etc. Un excellent exemple de cela est l'ascenseur installé dans la ville de Baden qui est utilisé chaque jour par 2'400 personnes.*
- 4) *Les effets induits de la réalisation d'un ascenseur public favoriseraient un rapprochement de deux quartiers historiques et touristiques.*

Pour accompagner l'ambitieux projet de la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, le Conseil communal est prié

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite) *d'examiner des mesures concrètes pour installer un ascenseur allant de la Lenda à la terrasse des Zaehringen.*

Im Rahmen der Begleitmassnahmen der Revitalisierung und Attraktivitätssteigerung des Burg- wie auch des Auquartiers, bitten wir den Gemeinderat die Einrichtung eines öffentlichen Liftes zu prüfen, eines Liftes der das Burg- mit dem Auquartier direkt verbindet. Dass dies auch einem Bedürfnis der Bevölkerung entspricht, haben kürzlich die Rundgänge im Burgquartier eindeutig gezeigt. Je vous prie de voter pour la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann et de MM. Gilles Bourgarel et Jean-Noël Gex, ainsi que de 10 cosignataires.

- n° 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'étude d'un parking public au chemin Montrevers

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, au nom du Conseil communal, précise que ce dernier ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat.

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) ajoute les précisions suivantes à son postulat:

"M. J.-N. Gex et moi-même avons déposé ce postulat dont le texte intégral figure aux pages 419 et 420 du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 février 2014. En résumé, des études sur le futur stationnement dans le quartier du Bourg ont été faites et le quartier a été divisé en 4 secteurs. Le secteur 4 concerne la rue de Morat. A notre sens, ce secteur devrait trouver un nouvel endroit au chemin Montrevers à l'emplacement du petit terrain de football qui appartient à la commune. En effet, il ressort de l'étude de faisabilité d'un parking public de 200 places sur le site de la Grenette que le nombre de places à compenser en sous-sol sera inférieur. Donc, on ne pourra pas compenser toutes les places sur ce site. L'étude de ce nouveau parking, au chemin Montrevers, portera sur le nombre possible de places de parc, le type de revêtement et les mesures paysagères pour intégrer au mieux le parking dans le site."

M. Christoph Allenspach (PS) pose la question suivante aux deux auteurs:

"Est-ce que vous demandez en même temps que l'on supprime les places de parc en surface à la rue de Morat?"

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) répond de la manière suivante:

"Effectivement, dans le secteur 4, il est prévu de supprimer 16 places en surface, selon l'étude 'Transitec'."

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la Vote
transmission (suite)

Le Conseil général décide, par 28 voix contre 21 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Jean-Noël Gex, ainsi que de 16 cosignataires.

- n° 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise que le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat mais renvoie aux remarques faites aux postulats n° 114 et 115.

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants:

"Par ce postulat, j'aimerais augmenter les parcours pédestres balisés en ville. Je ne sais pas si vous avez été une fois à la gare et si une fois vous vous êtes mis dans la peau d'un touriste qui vient en train en ville pour la visiter. Je ne sais pas s'il ne prendrait pas le prochain train pour repartir, tellement la situation devant la gare est peu claire. En bref, il y a des panneaux à la gare, et aussi à d'autres endroits, qui indiquent deux parcours, l'un en vert et l'autre en rouge mais pour le touriste il est impossible de retenir par où il devrait passer. D'autre part, l'ouverture cet automne du pont de la Poya, qui s'accompagnera d'un chemin piéton, offre une belle perspective pour l'aménagement d'un parcours Gare – Quartier d'Alt – Pont de la Poya – Basse-Ville. En ayant visité d'autres villes, telles que Martigny ou Genève, j'ai pu constater qu'il y a des parcours qui sont bien balisés. Genève dispose d'un parcours à thème. C'est pour cette raison, que je demande, par le truchement des délégués à l'Agglo, de développer des parcours pédestres balisés en ville, alors qu'il n'en existe qu'un seul, balisé en jaune, actuellement."

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration suivante:

"Nous approuvons entièrement cette proposition en tant que mesure complémentaire à ce que met en place l'Agglo. Nous enjoignons le Conseil communal, d'une part, à étudier sérieusement cette proposition et d'autre part à prendre l'initiative, car il me semble, que c'est tout aussi bien une tâche communale que d'assurer cette desserte et cette signalisation. Merci d'en prendre note."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser, au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires.

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

- n° 120 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal que la fontaine "Hommage à Jo Siffert" de Jean Tinguely reste à l'air libre à un endroit accessible au public

En l'absence de son auteur, la décision quant à la transmission de ce postulat est reportée à la prochaine séance.

- n° 121 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. François Ingold (Verts), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un parking payant pour les places de scooters et de motos

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, déclare, au nom du Conseil communal, que ce dernier en accepte la transmission.

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime dans les termes ci-après:

"Je regrette que M. F. Ingold soit absent ce soir, lui qui est un grand motard. C'est donc à moi, modeste cycliste, qu'il incombe de vous présenter et de vous demander de soutenir ce postulat. Notre postulat demande au Conseil communal de présenter la situation et surtout l'évolution des deux-roues motorisés en ville de Fribourg et d'étudier la possibilité d'introduire des parcomètres pour les deux-roues motorisés. Nous rappelons qu'il y a des expériences similaires qui sont en cours en Suisse, notamment à Bâle, à Genève et à Lausanne. Il n'est peut-être pas trop tard d'ajouter Fribourg à cette liste. L'argument principal qui soutient ce postulat est celui du pollueur-payeur, une égalité de traitement entre les voitures et les scooters, tout en reconnaissant qu'une voiture polluée moins qu'un scooter. Il faut donc tenter de réduire le nombre de ces véhicules en ville. Un autre argument concerne l'espace disponible en ville pour le parage qui devient de plus en plus limité. La densification urbaine a comme pendant une réduction des places de parc. Ainsi, les places de parc pour scooters pourraient être attribuées à des places de parc pour vélos. On pourrait de cette manière inciter les jeunes à prendre leur vélo et à ne pas s'acheter de scooter. On vous demande donc de soutenir notre postulat."

M. Christoph Allenspach (PS) tient les propos suivants:

"La majorité du groupe socialiste va soutenir la transmission de ce postulat. Il souhaite néanmoins que l'étude soit un peu nuancée et différenciée. Nous ne croyons pas vraiment qu'il sera possible de faire une taxation générale pour les deux-roues motorisées ou lourds. Par contre, il serait très intéressant d'avoir dans la réponse quelques pistes: déterminer à quels endroits il serait souhaitable d'avoir un tel dispositif. Je pense notamment à la gare ou à d'autres endroits où les deux types de deux-roues, c'est-à-dire lourds et légers, posent de plus en plus de problèmes parce que le nombre de scooters et de motos a fortement augmenté ces dernières années. L'enjeu est de savoir s'il est possible de séparer systématiquement les places de parc des vélos et des motos. Voilà la demande qu'on aimerait y ajouter."

M. Laurent Dietrich (DC/VL) prend la parole en ces termes:

"Le groupe DC/VL a étudié avec grande attention le postulat sur la possibilité d'introduire un parking payant pour les places de scooter et de motos."

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

Si nous trouvons l'initiative louable par sa volonté de protection de l'environnement, il est à constater que bon nombre d'arguments sont fallacieux.

- Les véhicules peuvent émettre jusqu'à 120 fois plus de CO2 que les voitures

Certes entre la voiture qui consomme le moins et la moto qui consomme le plus. Ce n'est de loin pas une règle générale d'autant plus que le temps de parcours d'un deux-roues est nettement plus bas, donc moins polluant.

- Cause de surpoids juvénile

Qu'en est-il alors des transports publics dans lesquels nous sommes tout autant assis sur un siège?

- Ce postulat alimente les caisses publiques

Dans votre raisonnement d'écologie et de santé publique, cette mesure devrait faire nettement diminuer les usagers de ce genre de transport, il y a donc contradiction. De plus, que dire des coûts de mise en place et de contrôle?

- Autant de bruit qu'un camion

Enormément de progrès ont été effectués dans ce domaine. Ce sont avant tout les véhicules qui ne sont pas en règle qui émettent ce genre de pollution sonore!

Mais les deux-roues ont aussi des arguments en leur faveur, contrairement à ce que le texte laisse entendre – et je jouerai là le même jeu que vous:

- *fluidité du trafic, je l'ai déjà mentionné;*
- *moyen de transport peu onéreux indispensable pour certaines personnes;*
- *complément à l'offre des transports publics, surtout dans les campagnes où la fréquence est plus faible;*
- *facteur de socialisation et de plaisir pour les jeunes mais aussi pour les plus âgés;*
- *fausse priorité sur un moyen de transport qui ma foi nous rend bien service actuellement;*
- *justice et ordre public face aux deux-roues de manière générale (exemple de M. G. Rhally qui m'a envoyé une photographie d'un parking de deux-roues au chemin du chemin Monséjour: 4 places de parc marquées, 5 motos. Une amende sur la cinquième et, tout autour, dans un joyeux chaos, une dizaine de bicyclettes pas cadenasées du tout. Le traitement entre les deux types de deux-roues est aujourd'hui inégalitaire).*

Je me permets un message plus personnel aux initiateurs de ce postulat. Même si le sujet est louable, il n'est pas bon de tout sacrifier sur l'autel de l'écologie. D'autres facteurs d'importance entrent en jeu et les priorités sont parfois tout autre. Ce genre de postulat ne peut que ren-

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

dre notre ville et sa situation en termes de mobilité encore plus impopulaires et toucher le mauvais groupe-cible. Il est nécessaire parfois de faire preuve de bon sens.

C'est pourquoi, notre groupe s'opposera à la transmission de ce postulat en vous recommandant de faire de même."

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) fait la déclaration ci-après:

"Je m'oppose, à titre personnel, très clairement à la transmission de ce postulat. Comme vous le savez, les scooters sont appréciés des jeunes. Demander à tout le monde de prendre le vélo, c'est bien si on habite en ville mais si on habite un peu loin, c'est une demande exagérée et peu réaliste. De la sorte, on pénalise les jeunes qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires à une autre alternative. J'estime qu'il faut laisser tomber ce postulat, afin de tenir compte de la situation financière des jeunes."

M. Gilles Bourgarel (Verts) intervient de la manière suivante:

"J'aimerais rappeler que par rapport à l'usage de l'espace public, il n'y a pas si longtemps, il était formellement interdit d'y laisser des objets personnels passée une certaine heure, de manière à libérer les espaces publics. Je pense qu'il faut aussi tenir compte de cet aspect-là. Je suis moi-même scootériste et effectivement la proposition mérite peut-être d'être nuancée par rapport aux écoles et à d'autres infrastructures fréquentées par les jeunes, qui seraient directement touchés par cette mesure. J'aimerais qu'on pense également à une catégorie qui est moins fréquente, c'est-à-dire aux quads, véhicules à 4 roues motrices, qui ont le droit de se parquer sur les places deux-roues. Il y a là me semble-t-il une illégalité de traitement flagrante. La définition du deux-roues m'échappe un peu."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) tient les propos suivants:

"Au nom du Centre gauche-PCS, j'annonce que nous soutiendrons la transmission de ce postulat. Pour commencer par une boutade, lorsque nous sommes assis sur une terrasse de café, indirectement nous payons une taxe pour l'espace que la terrasse prend sur le domaine public. Pourquoi, par conséquent, ne pas faire payer une taxe de stationnement pour des scooters ou pour des motos qui, je le rappelle, font de nombreuses nuisances sonores, coûtent extrêmement cher en termes d'assainissement. Je rappelle également qu'on n'a pas beaucoup de leviers pour améliorer les recettes de notre ville. Il serait idiot de ne pas étudier cette voie-là."

M. Christophe Giller (UDC) présente les arguments suivants:

"C'est un secret pour personne que la ville de Fribourg est congestionnée; mais cela n'est certainement pas dû aux motos et aux scooters qui ne prennent que très peu de place sur la route. Ce moyen de transport est important pour une grande proportion de la population, notamment les étudiants et les apprentis. Il ne serait pas judicieux de les empêcher de se déplacer en les taxant encore plus."

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

J'aimerais également préciser que ces véhicules respectent tout à fait le principe du pollueur-payeur, puisque les utilisateurs paient non seulement l'essence, mais également l'impôt sur les véhicules. De plus, ces véhicules ne prennent pas beaucoup plus de place que les vélos, dont les propriétaires ne paient eux rien du tout. Je ne pense pas que la fabrication des batteries lithium-ion des vélos électriques soit très écologique et de ce fait, le principe pollueur-payeur n'est probablement pas ou peu respecté.

Puisque ce postulat fait également mention de nos jeunes en surpoids, qui ne font pas d'exercice en prenant leur scooter, j'aimerais faire remarquer qu'ils n'en feront certainement pas plus en transport public, surtout avec un arrêt tous les 200 mètres en ville.

Pour ces raisons, l'UDC refusera la transmission de ce postulat et vous invite à faire de même."

Vote

Le Conseil général refuse, par 28 voix contre 17 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 121 de Mme Elena Strozzi et de M. François Ingold, ainsi que de 21 cosignataires.

Le postulat n° 121 est ainsi liquidé.

- n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare au nom du Conseil communal que ce dernier en accepte la transmission.

M. Pierre Kilchenmann (UDC) développe les arguments suivants:

"La SuisseID est une preuve d'identité électronique.

Le programme est chapeauté par le SECO depuis 2010 et il repose sur un cadre juridique clair. Je me réfère ici à la loi fédérale sur la signature électronique.

Distribuée sous forme de carte à puce ou de clé USB, la SuisseID peut être utilisée à diverses fins:

- *pour la communication sécurisée de courriels et de documents*
- *pour l'archivage des documents*
- *pour le commerce électronique et la facturation, de prestations ou de services*
- *pour l'identification des internautes lorsqu'ils se connectent à des applications Internet ou Intranet*

Enfin, l'utilisation d'une SuisseID confère aux courriels une valeur juridique. Plus besoin de signature manuscrite. La SuisseID a d'ores et déjà séduit diverses collectivités publiques. Couplée à d'autres services

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

informatiques, elle est aussi utilisée en procédure civile, pénale et administrative.

Pour la Ville, la SuisseID permettra d'envisager un service de cyberadministration efficace. Certains administrés veulent pouvoir éviter de se rendre physiquement à un guichet. Ils désirent que les communications électroniques avec leur administration deviennent réalité. Dans le postulat, nous avons pris à titre purement exemplaire le service du contrôle des habitants mais des centaines d'applications sont envisageables. Il appartient au Conseil communal de cibler les services qui pourraient profiter de cet outil.

La Ville de Fribourg compte 10'000 étudiants. Elle se rêve dynamique et moderne et elle cherche aujourd'hui à développer un quartier d'entreprises de haute technologie. Or, je ne peux que constater le retard qu'a pris la Ville en matière informatique, notamment dans les services directs à la population. L'utilisation de la SuisseID devrait permettre de combler partiellement ce retard, en s'alignant sur des standards actuels reconnus. Au niveau administratif, elle permettra également de sécuriser les échanges par voies électroniques avec, par exemple, nous, les membres du Conseil général. Je vous invite dès lors de soutenir le postulat SuisseID."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann et Jérôme Magnin, ainsi que de 26 cosignataires.

- n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise au nom du Conseil communal que ce dernier accepte ce postulat pour étude.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) tient les propos suivants:

"Les six communes fribourgeoises Bulle, Düdingen, Estavayer-le-Lac, Marly, Villars-sur-Glâne et Wünnewil-Flamatt ont créé une plateforme Internet commune sous le nom 'Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa'. Ce projet de mise en réseau, dont la phase d'essai est terminée, a pour but de favoriser l'échange d'expériences entre des personnes de différents groupes de la population et constitue une aide précieuse pour l'intégration en douceur des étrangers. Dans ce contexte, il me semble être particulièrement important qu'avec Düdingen, Marly et Villars-sur-Glâne, trois communes membres de l'Agglo de Fribourg, qui participent déjà à ce projet et disposent ainsi d'expériences dans ce domaine, la ville de Fribourg puisse s'associer et profiter de cette expérience. Les projets d'intégration de 'Commune sympa' sont par ailleurs soutenus financièrement par la Confédération et par le Canton. Je demande, ainsi que les cosignataires, que le Conseil communal examine la question d'une participation à ce projet dans le but de mettre à profit ces synergies et qu'il

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

présente un rapport au Conseil général. Ce rapport devra indiquer en respectant le principe de la neutralité des coûts si

- a) un changement du mandat pour l'intégration vers des agences sympas est possible ou
- b) si le poste de la déléguée à l'intégration peut être utilement complété par une participation à la plate-forme 'commune sympa'

Es ist wichtig, dass sowohl die einheimische wie die zugezogene Bevölkerung einen konstruktiven, gegenseitigen Austausch miteinander haben. Diese Begegnungen, quasi auf gleicher Augenhöhe, sind am besten geeignet, allfällige Hemmnisse abzubauen und eine Integration zu erleichtern."

Mme Manon Delisle (PS) fait la déclaration suivante:

"Le groupe socialiste soutient ce postulat car ce projet 'Commune sympa' est un projet excellent. Il renforce la cohésion sociale et valorise le travail des bénévoles dans la commune. Par contre, le groupe socialiste émet des réserves sur le point a). En effet, il est demandé que la neutralité des coûts soit assurée et que l'on remplace éventuellement le mandat de la responsable à l'intégration par des agents sympas, ce qui ne nous semble pas du tout raisonnable. Par conséquent, le groupe socialiste soutient le point b), c'est-à-dire de compléter le mandat de la responsable à l'intégration par ce travail de bénévole."

M. Maurice Page (CG-PCS) tient les propos suivants:

"Je ne suis pas du tout opposé à cette idée de 'Commune sympa' mais je me demande si ce postulat n'est pas sans objet dans la mesure où on lit à la page 21 du rapport de gestion 2013 que la déléguée à l'intégration participe au groupe de travail chargé d'examiner l'opportunité pour la ville de Fribourg de participer au projet d'intégration cantonal 'Commune sympa'. Peut-être eût-il été préférable de poser une question pour savoir où en est le dossier mais il ne me semble pas nécessaire du tout de déposer un postulat pour obtenir cette réponse. A mon avis ce postulat est sans objet."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 123 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden et de 34 cosignataires.

- n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare au nom du Conseil communal que ce dernier ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) présente les arguments ci-après:

"Le PLR de la ville de Fribourg a effectué un sondage auprès des commerçants indépendants et des entrepreneurs en ville de Fribourg sur le thème 'accessibilité et mobilité', dans le but de connaître les

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

conséquences de l'actuelle politique des transports de la ville. Les résultats du sondage ont été publiés en mai 2013 dans une brochure et les résultats sont clairs: 90% des personnes qui ont répondu sont insatisfaites de l'accessibilité et de la mobilité en ville de Fribourg. 85% estiment que la politique des transports leur fait perdre du temps dans leurs déplacements professionnels et plus de la moitié des réponses obtenues considèrent que la politique actuelle des transports constitue un désavantage pour les activités économiques. 65% souhaitent une amélioration pour le transport motorisé privé. Le message de ce sondage est clair et simple: il est nécessaire de prendre des mesures car il est dans l'intérêt de la ville et de sa vitalité que les préoccupations des commerçants et prestataires de service de la ville de Fribourg soient prises au sérieux par le politique. Mit anderen Worten, die Tatsache, dass eine Mehrheit der KMU mit der Verkehrssituation unzufrieden ist, darf politisch nicht tabuisiert werden. Si nous restons inactifs, nous accepterions sciemment que les PME quittent la ville pour s'installer dans les communes avoisinantes. Est-ce que nous voulons cela? Il est intéressant que l'argumentaire du Conseil communal en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 retient que 'sur le plan interne à l'agglomération, la Ville se trouve en concurrence avec les communes environnantes pour courtiser les entreprises susceptibles de s'installer sur leur territoire'. Le rapport du comité d'Agglo contient dans le chapitre 'dicastère des promotions: promotions économiques' ce qui suit: 'le dicastère des promotions a constaté que plusieurs entreprises abordées ont indiqué connaître des difficultés en termes d'accessibilité'. Je m'adresse notamment aux représentantes et aux représentants de la gauche. Je vous invite à passer des mots aux actes. En effet, le parti socialiste du Canton de Fribourg souligne, dans une déclaration du 23 novembre 2013, bien que cela soit fait dans un contexte différent, l'importance de devoir s'occuper des entreprises existantes et d'y accorder une priorité adéquate. Le postulat demande au Conseil communal de prendre connaissance des résultats du sondage, de prendre au sérieux les préoccupations des PME et de les prendre dûment en compte dans ses plans et concepts dans le domaine de la politique des transports. Le postulat demande en plus une analyse de la compatibilité des décisions déjà prises dans ce domaine avec les intérêts des PME et une adaptation en conséquence. Heute getroffene politische Entscheidungen werden nur überdauern wenn ihre Auswirkung für alle Betroffenen in gleicher Weise akzeptabel sind. Diesem Anspruch muss die Politik gerecht werden. Als kleinen Gedankenanstoss möchte ich ihnen folgendes aus der 'Neuen Züricher Zeitung' vom 8. Mai zitieren: C'est un article qui présente la Présidente du parlement de la ville de Zurich, Mme Dorothea Frei, qui est socialiste. Dans cet entretien, elle dit la chose suivante, qui me paraît très importante: 'Bei der Frage welchen Aspekt der Gewerbeförderung ihre Partei zu sehr vernachlässige, kommt sie umgehend auf den Autoverkehr zu sprechen.' Alors, c'est une socialiste. Da seien die Gräben am grössten, sagt sie. 'Das müssen wir in der SP noch diskutieren', denn das sei für das Gewerbe das virulenteste Anliegen. Handwerker seien auf Parkplätze angewiesen, wie auch andere Gewerbler, die das Funktionieren der Stadt sicherstellen. Wir leben an einem Ort mit 400'000 Menschen, die müssen versorgt werden. Das lässt sich nicht nur über Velos und über den ÖV lösen."

Herr Pius Odermatt (SP) erklärt:

"Je m'exprime à titre personnel par rapport à ce postulat.

Le duc de Zaehringen, fondateur de notre chère cité, n'a malheureusement pas prévu des routes assez larges pour prévenir les bouchons et n'a pas pensé à nous mettre à disposition assez de places de parc pour atténuer la soi-disant pénurie de places de stationnement.

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

Mais...Revenons à la réalité...

Il est vrai que les bouchons coûtent cher à l'économie et notamment aux PME et aux indépendants, parce que ce sont des heures improductives.

Zu den volkswirtschaftlichen Kosten ein paar Fakten:

Gemäss der Grossbank CS (März 2014) spielt die Agglo Freiburg mit Rang 6 in Bezug auf die Stautunden in der Schweizer Top-Liga (sogar vor Basel, welches auf Platz 10 in der Staurangliste ist!). (Unsere Agglo ist aber einwohnermässig klein, sie ist nur 13. Grösste in der Schweiz...)

Gestern hat sich der Direktor der TPF, Herr Ducrot, an einer Versammlung beklagt, dass sein Unternehmen eines der teuersten im öffentlichen Verkehr ist. Was ist der Grund? Seine Busse stecken in den Staus und sind dadurch weniger produktiv. Aus diesem Grund haben die TPF eine überproportional grosse Fahrzeug-Flotte. Das ist ein Luxus, den wir als Steuerzahler und auch die KMU's mitfinanzieren.

Was sind die Lösungen meine Damen und Herren?

Etwa breitere und neue Strassen? Davon rät die CS ab, da langfristig nämlich dadurch nur die Mobilität gefördert wird.

Oder Tunnels und Gondelbahnen, wie es Vertreter der SVP vorschlagen...?

Die CS gleich wie der liberale und wirtschaftsnahe Think Tank, Avenir Suisse schlagen ein Road Pricing vor. Das heisst, Automobilisten, die in die Stadt müssen oder wollen, zahlen eine Strassengebühr. Aufgrund des flüssigeren und besser verteilten Verkehrs kommen diese Automobilisten schneller an ihr Ziel. Im Gegenzug profitiert der ÖV von weniger Staus und wird ebenfalls produktiver bzw. attraktiver.

Ein Postulat für Roadpricing wurde aus unserer Gruppe schon in einer früheren Legislatur eingereicht. Dies bestätigt, dass die SP in der Verkehrspolitik nicht ideologisch ist, sondern Preismechanismen für die Lenkung des Verkehrs nutzen will.

Da aber für ein Roadpricing die Verfassungsgrundlage noch nicht gegeben ist, müssen wir schon jetzt handeln.

Die Agglo und die Stadt arbeiten heute schon an einer Priorisierung des ÖV mit Busspuren und intelligenten Ampeln. Denn ein attraktiver ÖV hilft schliesslich auch dem Automobilisten und KMU's, die wirklich vom Auto abhängig sind.

Aber: solange wir in der Stadt mehr Parkplätze haben als Strassenkapazitäten, müssen wir auch bei der Parkierung ansetzen. Auch wenn es wenig populär ist, Parkplätze müssen strenger bewirtschaftet werden, d.h. sie müssen verteuert und reduziert werden. Das Autofahren soll nicht verhindert werden, es soll gelenkt werden, dies im Interesse aller Verkehrsteilnehmer und Verkehrsteilnehmerinnen, notabene auch der Gewerbetreibenden.

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

Mesdames et Messieurs, je suis convaincu que le duc de Zaehringen ordonnerait des solutions intelligentes, qui s'attaquent à la source des bouchons, c'est-à-dire qui adaptent avant tout le nombre de places de parc aux capacités réelles de nos routes. Dans ce sens j'appuie la transmission de ce postulat."

Mme Christa Mutter (Verts) prend la parole en ces termes:

"Je partage les arguments de M. P. Odermatt et je ne vais pas les répéter. Par contre, j'aimerais quand même exprimer une réflexion sur les relations entre les commerçants et le Conseil communal en ce qui concerne la politique des transports. Permettez-moi d'exprimer ma double déception. Si nous prenons l'exemple des travaux routiers actuels des mesures d'accompagnement du pont de la Poya et comment ils se sont déroulés et que l'on compare la manière dont ça s'est déroulé dans des situations semblables dans d'autres villes, je cite Berne qui a connu un très gros chantier ces dernières années, Sion, Granges, Delémont pour ne prendre que les francophones, on constate que c'est l'Exécutif de ces villes qui s'est soucié de soutenir les commerçants pendant des phases où c'était difficile, où un commerce peut faire faillite si la circulation est bloquée durant six mois devant sa porte. Pour cela, il faut avoir un concept de communication et avoir un concept de soutien. Nous avons un Conseil communal qui a refusé que le Canton participe financièrement aux mesures d'accompagnement du pont de la Poya. Ce refus nous a coûté 3,5 millions. On aurait pu demander beaucoup plus de moyens, puisqu'aussi bien la Confédération que le Canton étaient d'accord de soutenir cela. On aurait pu faire quelque chose aussi pour les commerces, qui connaissent une situation difficile.

D'autre part, je suis au moins aussi déçue par l'attitude des commerçants fribourgeois qui mènent un combat d'un autre âge par rapport à toutes les villes qui ont connu également ces expériences. Nos commerçants ne veulent que du 'tout voiture' en ville et ne voient pas qu'avec cela ils chassent une partie importante de leur clientèle. Les commerçants ne font que de se lamenter sur leur situation, tandis que dans d'autres villes, qui ont vécu ces situations, les commerçants se sont mis ensemble soit avec leur Exécutif soit au sein de leur propre organisation pour développer des idées créatives sur la manière d'être au service de leur clientèle pendant une phase de chantier. A Fribourg, on n'a rien entendu de tout cela, que des lamentations! La seule action publicitaire que j'ai entendue à Fribourg a consisté à proposer des places de parc gratuites. Proposer des rabais, aller au-devant des clients, proposer des services de livraison pendant quelques mois, toutes ces idées-là, à Fribourg, ce n'est pas possible, alors que dans d'autres villes, c'est évident d'aller vers les clients quand les transports sont rendus difficiles. J'estime donc qu'il est temps que le Conseil communal et les commerçants essayent de tirer des leçons de la situation actuelle et d'améliorer leurs services à la population dans le futur."

Herr Hans Werhonic (SVP) erklärt:

"Die Stadt lebt vom Gewerbe und den Steuern. Vergessen sie das nicht. Das ist heute so und das war immer so. Der Herzog Berthold der IV. von Zähringen hatte das gut begriffen. Das Haus Zähringen brauchte Steuern und eine gewerbetreibende Stadt brachte ihm diese Steuern. Die Stadt darf nicht durch eine naive, grüne oder rosarote, gutgemeinte Verkehrspolitik den finanziellen Ast absägen, auf dem sie sitzt.

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

Darum wünsche ich, dass das Postulat akzeptiert wird und ich dränge auch auf eine rasche und ernsthafte Behandlung. Machen Sie einen Spaziergang von hier zur Zähringerbrücke und zählen sie die leerstehenden Geschäfte und dann sollten wir uns fast ein bisschen schämen."

M. Gilles Bourgarel (Verts) tient les propos suivants:

"J'aimerais quand même rappeler les causes qui mènent les centres-villes et les commerces des centres-villes à péricliter. Le développement anarchique du canton ces 15 dernières années, loué par notre gouvernement et la majorité en place, nous amène à cette situation. D'ailleurs, on s'en rend compte un peu tard, le développement, la croissance démographique et la dispersion de cette démographie nous coûtent cher: en infrastructures, un demi-milliard pour des infrastructures routières, et pour quel résultat? Aucune amélioration, aucun changement de cap, on continue à disperser l'habitat rendant les transports publics inefficients parce qu'ils ne peuvent pas desservir des zones où il y a trop peu de densité, n'accroissant que le trafic automobile et péjorant la situation en ville. Concernant les commerces, la création à tout-va de centres commerciaux autour des centres-villes du canton a conduit à cette situation et à ce déclin du commerce. Ce déclin n'a pas lieu qu'à Fribourg, Morat et Bulle commencent aussi à se rendre compte. Il faut inverser la tendance. Il n'y a que comme ça qu'on pourra améliorer la situation au centre-ville et rendre nos villes plus attractives. Enfin, à Neuchâtel, où les problèmes étaient les mêmes par rapport à la concurrence des surfaces des centres commerciaux placées à l'extérieur, c'est la droite qui a proposé, pour mettre tout le monde à égalité, que ces centres soient contraints de faire payer leurs places de parc. Prenez des initiatives mais ne demandez pas l'impossible: notre réseau routier ne peut pas s'accroître. Je rappelle qu'il y a 32'000 places de parc privées en ville de Fribourg qui ne sont occupées qu'à mi-temps. Elles sont donc en nombre suffisant."

Vote

Le Conseil général décide, par 28 voix contre 27 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 124 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden et de 21 cosignataires.

- n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, déclare, au nom du Conseil communal, que ce dernier accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Laurent Dietrich (DC/VL) déclare ce qui suit:

"Ce postulat demande la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont, c'est-à-dire entre les Charmettes, le carrefour de Beaumont et la Gare. Mis à part le fait que ça peut procurer une magnifique promenade et qu'on puisse séparer les acteurs de la mobilité douce de ceux du trafic motorisé, nous entrons dans une phase où ce triangle fait l'objet de nombreux projets d'importance. Si nous voulons réaliser ce genre de mesures, qui sont en outre composantes

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

du PAL actuel, il faut agir maintenant. C'est pourquoi je vous propose d'accepter la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich et Claude Schenker, ainsi que de 26 cosignataires.

- n° 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires demandant au Conseil communal d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare, au nom du Conseil communal, que ce dernier accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) tient les propos suivants:

"Afin d'éviter aux habitants et aux touristes de devoir se frayer un chemin difficile entre, pour les plus chanceux, des bouteilles cassées et, pour les moins chanceux, des déchets certes plus naturels mais encore plus désagréables, je souhaiterais que le Conseil communal étudie la possibilité de rétablir le nettoyage, qui se faisait il y a quelques années, le samedi matin et le dimanche matin dans les zones que l'on connaît et qui ne concernent pas toute la ville."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 126 de M. Alexandre Sacerdoti et de 24 cosignataires.

Motion d'ordre

Mme Manon Delisle (PS) déclare ce qui suit:

"Afin de garder un peu de matière pour le mois prochain, je voudrais savoir si vous êtes d'accord d'interrompre nos débats, puisque c'est déjà le deuxième soir que nous dépassons les heures usuelles."

M. Claude Schenker (DC/VL) tient les propos suivants:

"Je me permets de m'opposer à cette motion d'ordre du simple fait que nous avons passé de longues minutes voire une heure à traiter de quantité de postulats venant d'autres groupes. Il en reste quatre émanant pratiquement tous de notre groupe. Ce serait une injustice de nous imposer ça ce soir."

M. Hans Werhonig (UDC) fait la déclaration ci-après:

"Je ne m'oppose pas mais j'aimerais faire un commentaire: c'est quand même bien d'avoir un peu plus de séances dans une année."

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

On voit clairement que nous n'arrivons pas à traiter les choses correctement. Les gens s'en vont, il n'y a pas assez de monde. J'ai bien aimé cette proposition que nous ayons une séance par mois."

Mme Marine Jordan (PS) s'exprime comme suit:

"J'aimerais que ceux qui ont déposé des postulats raccourcissent leur temps de parole. En effet, les textes ont été distribués à chaque membre du Conseil général qui les a lus. Ce faisant, on peut vraiment gagner du temps."

Vote sur la motion d'ordre

Le Conseil général refuse par 25 voix contre 24 mais une abstention la motion d'ordre déposée par Mme M. Delisle.

La séance se poursuit selon l'ordre du jour défini.

- n°127 de M. Stanislas Rück (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare, au nom du Conseil communal, que ce dernier accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Stanislas Rück (Ind.) donne lecture du texte d'accompagnement de son postulat qui figure in extenso en page 484 du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 127 de M. Stanislas Rück, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 18 cosignataires.

- n°128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare, au nom du Conseil communal, que ce dernier accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Georges Rhally (DC/VL) renvoie les membres du Conseil général à la page 484 du procès-verbal du 7 avril 2014 où le texte de son postulat est présenté. Il profite de remercier les 50 cosignataires.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 128 de M. Georges Rhally et de 50 cosignataires.

Séance du 27 mai 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

- n°129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare, au nom du Conseil communal, que ce dernier accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Claude Schenker (DC/VL) tient les propos suivants:

"Le but de ce postulat est de gagner des contribuables en ville par la domiciliation à Fribourg de personnes qui prétendraient à tort que leur principal centre d'intérêts serait ailleurs. Un précédent postulat n° 106, déposé en octobre dernier, de MM. F. Miche et M.-D. Henninger, demandait dans ce but un contrôle des boîtes aux lettres. Mon postulat se veut un peu plus large. Le caractère complémentaire de mon postulat a été reconnu par le Conseil communal et par le Bureau unanimes. En effet, je ne me limite pas au seul contrôle de boîtes aux lettres mais je demande un rapport sur tous les efforts actuels et futurs de la ville, de concert avec le Canton et surtout les autres moyens d'actions aussi, afin de ne pas laisser filer des contribuables dans des villes et cantons qui seraient plus combattifs que Fribourg dans l'application des critères déterminants le domicile fiscal des contribuables."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 129 de M. Claude Schenker et de 39 cosignataires.

- n°130 de M. Rainer Weibel (Verts), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Gilles Bourgarel (Verts), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal la fusion de la commune de Fribourg avec sa Bourgeoisie

En l'absence de son auteur, la décision quant à la transmission de ce postulat est reportée à la prochaine séance.

ooo

17. Réponse aux questions

- n° 143 de M. Daniel Gander (UDC) relative au nouveau bulletin d'information de la Ville de Fribourg "1700" n° 301, janvier 2014;

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne la réponse suivante:

"M. D. Gander a posé plusieurs questions que je résume:

1. *Quel est le coût du nouveau bulletin d'informations, qui a soufflé ses trente bougies et trouvé une nouvelle apparence, à l'heure où des économies sont de rigueur? Quel est le coût du graphisme de ce nouveau bulletin d'informations?*

Séance du 27 mai 2014

Réponse aux questions
(suite)

Son coût était de 6'950 francs mais en réalité il n'a coûté aucun montant à la Ville de Fribourg puisqu'à l'occasion du 300^{ème} numéro, l'imprimerie Saint-Paul a pris en charge la moitié des coûts. L'autre moitié a été octroyée sous la forme d'un rabais supplémentaire de 50% lors de la conclusion du contrat d'une durée de cinq ans. Les coûts du graphisme ont été par conséquent entièrement offerts.

2. *Quel est le coût de production de ce bulletin par rapport à l'ancien?*

Les coûts de production du nouveau bulletin figurent dans le budget 2014 à la rubrique 100.310.01, soit 170'000 francs. Les coûts de production de l'ancien bulletin figurent dans le budget 2013 sous la même rubrique, soit 150'000 francs. Dans les comptes 2012, ils se montaient à 151'175 francs. Par précaution, le montant de la publicité récupéré a été estimé, pour 2014, à 60'000 francs au lieu des 65'000 francs du budget 2013, le montant figurant aux comptes 2012 étant de 53'953,75 francs. Il est toutefois possible que le montant récupéré en 2014 soit supérieur à 60'000 francs réduisant ainsi les coûts de production d'autant, approchant probablement ceux de l'ancien bulletin.

3. *Pourquoi ne pas avoir choisi une formule aux dimensions identiques à celles du document 'bilan de mi-législature'?*

Les dimensions du nouveau bulletin '1700' ainsi que les dimensions de l'ancien sont tout à fait identiques. Cette exigence est primordiale car il s'agit d'une série et les numéros doivent pouvoir être reliés. En revanche, le papier et l'impression ont été modifiés, de façon à pouvoir garantir le travail à l'imprimerie Saint-Paul, contrairement à l'ancien bulletin qui, comme 'la Liberté', aurait dû sans cela être imprimé dans le canton de Berne.

4. *Quel est le coût des enveloppes et des envois par poste de ce bulletin par rapport à l'ancien?*

Il n'y a aucune incidence du nouveau bulletin sur les coûts de livraison par la poste, ceux-ci faisant l'objet d'un contrat d'envoi en nombre. Quant aux quelques bulletins qui sont mis sous pli pour expédition hors de la ville, ils n'entraînent quant à eux aucun frais supplémentaire, les enveloppes étant les mêmes que par le passé."

M. Daniel Gander (UDC) remercie, pour gagner du temps, le Conseil communal de sa réponse.

- n° 145 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative aux conséquences de l'adoption de l'initiative "contre l'immigration de masse" du 9 février 2014 sur la recherche et l'innovation technologique, sur les entreprises et leur contribution fiscale, sur l'avenir du parc technologique "blueFACTORY"

En l'absence de son auteur, la réponse à cette question est reportée à la prochaine séance.

- n° 146 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à une application pour protéger ses données

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, produit la réponse suivante:

"Le canton de Zurich a développé une application gratuite pour 'Smartphone' qui aide ses citoyennes et citoyens à protéger leur

Séance du 27 mai 2014

Réponse aux questions
(suite)

sphère privée digitale. Cette application baptisée 'Datenschutz.ch' permet notamment aux citoyens de demander directement des renseignements à des institutions publiques ou privées sur le traitement de leurs données personnelles, de vérifier le niveau de sécurité d'un mot de passe, de s'enquérir immédiatement auprès du préposé à la protection des données de la légalité d'une mesure pouvant porter atteinte à la sphère privée dans une situation concrète, d'accéder à des informations sur le droit de la protection des données et de contacter directement le préposé à la protection des données du canton de Zurich ou les autorités compétentes d'autres cantons et de la Confédération. Face aux atteintes à leur sphère privée et au traitement de leur données personnelles sans qu'ils en soient informés ni sur la manière ni sur le but, les citoyennes et citoyens ont plus que jamais besoins de transparence et de conseils sur la manière de se prémunir contre les abus. Dans ce contexte, l'application développée par le canton de Zurich est la bienvenue et présente un intérêt indéniable. Une adaptation au canton de Fribourg serait appréciable et appréciée. Contactée par téléphone à ce sujet, la préposée cantonale à la protection des données, Mme Alice Reichmuth Pfammatter, ne connaissait pas cette application. Elle a toutefois prévu de prendre contact avec son homologue du canton de Zurich pour obtenir des renseignements sur cette application. Par conséquent, le Service juridique a proposé au Conseil communal de répondre à Mme B. Acklin Zimmermann qu'il entend manifester son intérêt pour cette application adaptée au canton de Fribourg auprès de la préposée cantonale à la protection des données."

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) se déclare satisfaite de cette réponse et en remercie le Conseil communal.

- n° 149 de M. Christoph Allenspach (PS) relative aux suspensions pour affiches sur la façade d'Equilibre

En l'absence de son auteur, la réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

- n° 152 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) relative à l'accueil extrascolaire de l'Auge-Neuveville

En l'absence de son auteur, la réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

- n°154 von Frau Beatrice Acklin Zimmermann (FDP) bezüglich den "Übertrittsbestimmungen von der Orientierungsstufe in die Gymnasien" der DOSF

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, formule la réponse suivante:

"La question de Mme B. Acklin Zimmermann porte sur la différence de traitement pour l'entrée aux gymnases alémaniques entre les élèves qui ont 50 points au premier semestre et qui n'ont pas besoin de passer un examen et ceux qui, n'ayant pas ces 50 points, doivent passer un examen. Mme B. Acklin Zimmermann vous estimez inadmissible que les premiers doivent avoir 50 points aussi au second semestre, ce qui n'est pas le cas des autres qui doivent seulement être promus au second semestre. Vous demandez quelle est la position du Conseil communal à ce sujet.

Séance du 27 mai 2014

Réponse aux questions
(suite)

Le Conseil communal ne voit pas où se situe l'inégalité de traitement. Les conditions d'admission restent les mêmes entre le premier et le second semestre pour les élèves: ils doivent avoir soit 50 points ou plus jusqu'à la fin de l'année, soit avoir réussi l'examen d'admission en mars ou en juillet et, dans tous les cas, être promu à la fin de l'année. Il est à relever qu'un élève, qui a 50 points ou plus au premier semestre, n'aura donc pas d'examen d'admission en mars, mais devra effectuer un examen d'admission en juillet s'il ne maintient pas sa moyenne à 50 points. Il est dans la logique du système proposé que l'élève dispensé de passer un examen, car ayant 50 points, doit maintenir cette condition jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Par contre, celui qui n'a pas atteint 50 points au premier semestre doit passer un examen. La réussite de l'examen comble son manque de points. Il lui suffira donc d'être promu à la fin de l'année pour entrer au gymnase. Passer un examen n'est jamais une partie de plaisir, celui qui s'en voit dispensé grâce à sa moyenne bénéficie d'un état privilégié. Un tel privilège ne se justifie que si les conditions de son obtention se maintiennent durant les deux semestres. Le Conseil communal ne partage donc pas votre appréciation selon laquelle cette exigence est une injustice. Il n'entend donc pas intervenir auprès de la DICS à ce sujet. Quant aux bases légales, il y a tout d'abord les conditions d'admission qui sont définies par l'article du règlement du 15 avril 1998 sur les études gymnasiales (REG), puis un tableau daté du 14 octobre 2011 et signé par Mme I. Chasot. Ce tableau précise que, dans les deux hypothèses que vous comparez, l'élève doit être promu."

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) constate que le Conseil communal n'a pas répondu à la question qu'elle a posée.

- n°155 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la création d'une centrale de gestion du trafic capable de dialoguer avec le Service d'aide à l'exploitation (SAE) des TPF

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond de la manière suivante:

"M. P.-A. Perritaz a demandé si la Ville de Fribourg avait planifié la création d'une centrale de gestion du trafic capable de dialoguer avec le service d'aide à l'exploitation des TPF. La Ville n'a pas planifié cette centrale pour la simple raison qu'une telle centrale de régulation est de la compétence de l'Agglo. Cette dernière a prévu la réalisation d'une telle centrale de régulation de trafic dans son projet d'agglomération. Il s'agit de la mesure A, mesure non infrastructurelle. Cette mesure a été chiffrée à 300'000 francs et a été reconnue par la Confédération comme mesure subventionnable en priorité A. Je cite juste un passage de la fiche de cette mesure: 'un système de régulation centralisé fonctionne avec des appareils détectant la quantité de véhicules et d'autres, détectant spécifiquement les transports publics. Les données recueillies sont traitées par la centrale de régulation du trafic, afin de procéder à une coordination par axe des feux.' C'est ce qui distingue aussi le fonctionnement des feux que nous connaissons aujourd'hui et qui permet une priorisation des transports publics mais qui ne sont pas coordonnés entre eux. Avec une centrale de régulation, nous pourrions coordonner l'ensemble du trafic au niveau de l'agglomération. De manière plus générale, la gestion centralisée permet la régulation des feux dans l'ensemble de l'agglomération et la maîtrise du trafic des véhicules privés tout en favorisant celui des transports publics."

Séance du 27 mai 2014

Réponse aux questions (suite)

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) se déclare très satisfait de cette réponse.

- n°158 de M. Daniel Gander (UDC) relative aux actuels et futurs coûts engendrés par la politique culturelle de la Ville de Fribourg, pour elle et à l'échelle régionale

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, formule la réponse ci-après:

"Je réponds à cette réponse en tant que membre du comité de pilotage des Assises de la culture. La question de M. D. Gander portait notamment sur les dix propositions formulées par le groupe de travail des Assises de la culture dans la région fribourgeoise, mandaté d'une part par la Ville de Fribourg, par Coriolis Infrastructures d'autre part et aussi par l'Agglo. J'insiste sur le terme, M. D. Gander, de propositions du groupe de travail puisqu'elles ont été rediscutées durant la Journée des Assises à laquelle a assisté notamment le comité de pilotage politique, composé du Préfet de la Sarine, du Président de l'Agglo et de votre serviteur. Ce comité prendra position dans un rapport de synthèse qui sera soumis aux mandants ces prochains mois, ce qu'il va faire sous peu notamment à l'attention du Conseil communal de la Ville de Fribourg. Il est donc prématuré aujourd'hui, pour le Conseil communal, de se positionner sur les propositions émises. Par contre, je peux répondre de la manière suivante aux six questions:

1. *A combien se montent les subventions annuelles accordées actuellement à l'Agglo, ceci dans le cas de la promotion culturelle?*

La Ville de Fribourg a versé 895'400 francs à l'Agglo pour la culture, montant lié au poids de sa population. Les 9 autres communes participent également à la redistribution de 1'804'500 francs, ce qui signifie en gros que la Ville apporte la moitié de cette somme. Il s'agit évidemment de subventionner des institutions culturelles d'importance régionale, sises pour la plupart sur le territoire de la ville.

2. *Quelle est la rémunération des membres de la Commission culturelle de l'Agglomération?*

Des jetons de présence de 50 francs par séance.

3. *Pouvez-vous estimer à quelle hauteur se montera le financement pour la Ville de Fribourg, des nouvelles institutions et locations de locaux projetées par le groupe de travail?*

A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'estimer le montant du financement, puisque les mandants vont prendre une décision sur une vision de la politique culturelle à l'horizon 2030 et sur des objectifs stratégiques. Il s'agit de poser dans un premier temps un cadre de politique culturelle, dont certains projets se réaliseront peut-être dans 10 ou 15 ans. Par conséquent, une réponse à une question de ce genre-là est prématurée.

4. *En subventionnant à raison 3,5% du budget global de la commune, à quelle hauteur sera le montant alloué annuellement à la culture?*

J'aimerais préciser qu'à l'heure actuelle, la Ville de Fribourg dépense 2,07% de son budget pour la culture. La moyenne des villes suis-

Séance du 27 mai 2014

Réponse aux questions
(suite)

ses se situent à 3,5%. A l'heure actuelle, nous sommes donc largement en dessous de la moyenne nationale.

5. *Quelles sont les associations, sociétés et institutions qui sont subventionnées par la commune de Fribourg?*

Trente-cinq associations sont soutenues dans le cadre de subventions annuelles et une soixantaine d'associations sont soutenues dans le cadre de subventions extraordinaires. Vous permettrez de ne pas les citer ce soir.

6. *Quel sera au final le nombre d'employé-e-s engagé-e-s et payé-e-s par la commune pour la culture?*

Il est difficile de prédire aujourd'hui combien d'employé-e-s seront en poste en 2030. Par contre, je peux vous dire que le Service culturel actuel compte une Cheffe de service occupée à 40%, ce qui ne signifie pas qu'elle travaille à 40% mais bien qu'elle est payée à hauteur de 40% par la Ville de Fribourg, et d'une secrétaire qui travaille à 75%."

M. Daniel Gander (UDC) relève brièvement ce qui suit:

"Les comptes de l'exercice 2013 du Service cantonal de la culture présentent des charges totales de 5'389'471 francs et les subventions accordées sont de l'ordre de 3'879'537 francs. Le Service culturel communal présente lui des charges de 4'718'214 francs et des subventions de 2'884'827 francs. C'est donc déjà conséquent. Or, le groupe de travail des Assises de la culture, à l'exception de tous les projets développés dans mes questions, veut augmenter les moyens financiers et veut prélever un montant de 3,5% du budget global de toutes les communes membres. Par conséquent, en allant dans cette direction, c'est à se demander combien coûteront tous ces projets pour la commune de Fribourg. Qui, croyez-vous, va payer la facture? Je fais remarquer qu'on accuse régulièrement le Grand Conseil d'avoir pénalisé les communes par les baisses d'impôts accordées mais l'augmentation importante des dépenses pour la culture ne semble pas effrayer nos Conseillers communaux."

ooo

18. Divers

A. NOUVELLES PROPOSITIONS

- n° 13 de M. Pierre Kilchenmann (UDC) et de 7 cosignataires demandant au Conseil communal la modification de l'article 23 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal

M. Pierre Kilchenmann (UDC) présente son postulat en ces termes:

"Afin de permettre aux membres du Conseil communal de la Commune de Fribourg de se concentrer sur leurs objectifs et de garantir la concentration des forces, la demande de modification du règlement

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal en son article 23 est proposée.

La nouvelle teneur de l'article 23:

'Les membres du Conseil communal ne peuvent exercer d'autres fonctions électives; exception unique, une seule représentation au comité de l'Agglomération de Fribourg'.

L'ancienne teneur de l'article 23:

'Les membres du Conseil communal ne peuvent exercer d'autres fonctions électives; toutefois, un seul membre du Conseil communal par parti ou groupe d'électeurs peut siéger au Grand Conseil'.

Les modalités transitoires sont de la compétence du Conseil communal. Néanmoins elles sont limitées à l'entrée en force de la présente proposition et ne peuvent pas mettre en cause les fonctions électives acquises lors de la législature en cours.

L'entrée en force de la modification ci-dessus est fixée au 1^{er} janvier 2015, sans effet rétroactif, sous réserve d'acceptation par le Conseil général de la Ville de Fribourg."

- n° 14 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la modification de l'article 24 alinéa 3 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal

M. Pierre Kilchenmann (UDC) présente le postulat ci-après:

"Afin de perpétuer la rigueur financière en matière de gestion des entrées et des sorties de la Commune de Fribourg, la demande de modification du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal en son article 24 alinéa 3 est proposée.

La nouvelle teneur de l'article 24 alinéa 3:

'Toutes indemnités, tous présents et tous mandements liés à la fonction de conseiller communal ou de conseillère communale sont acquis à la Commune et soumis à publicité annuelle'.

L'ancienne teneur de l'article 24 alinéa 3:

'Les indemnités fixes versées en fonction de l'appartenance à un organe d'une société ou d'un établissement liés à la fonction de conseiller communal ou de conseillère communale sont acquises à la Commune'.

Les modalités transitoires sont de la compétence du Conseil communal, néanmoins limitées à l'entrée en force de la présente proposition.

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

L'entrée en force de la modification ci-dessus est fixée au 1^{er} janvier 2015, sans effet rétroactif, sous réserve d'acceptation par le Conseil général de la Ville de Fribourg."

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n°165 de M. Diego Frieden (CG-PCS) relative au type de gravier utilisé aux places de jeux de la Ville

"Merci d'être restés, je trouve que c'est une marque de respect envers les institutions et la démocratie. Ma question concerne le gravier utilisé aux places de jeux. Cela a été mentionné dans la réponse au postulat n° 83. Or, il s'agit-là d'une question spécifique. J'ai constaté à la place de jeux à Péroilles, le Domino, qu'on utilisait un gravier extrêmement salissant, ce qui a fortement déplu à mon amie qui doit faire la lessive de ses enfants. D'où les questions suivantes:

- *Combien de places de jeux sont concernées par l'utilisation de ce type de gravier sur les vingt-neuf?*
- *Est-ce une solution provisoire? Le cas échéant, jusqu'à quand?*
- *Quelle en est la raison?*

J'attends avec impatience la réponse du Conseil communal, tout comme les papas et mamans devant faire plus souvent la lessive."

M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, produit la réponse suivante:

" Le gravier 'rond' est maintenant employé à différents endroits, dont des places de jeux. Nous avons, puisqu'un certain nombre de questions nous ont été posées, pris contact avec le Bureau de prévention des accidents (BPA) qui nous confirme que ce matériau est tout à fait compatible avec leurs exigences. Je donne lecture d'un extrait d'un courriel du BPA à ce sujet: 'Nous confirmons que l'utilisation du gravier rond dans les aires de chute des engins est conforme aux exigences de la norme en vigueur SNEN 1176. Ce type de matériau amortissant augmente le niveau de sécurité en comparaison à d'autres types de matériau utilisés comme des copeaux, du sable ou des plaques synthétiques. La seule exigence supplémentaire pour les supports meubles est un remuage périodique. La sécurité n'est pas remise en cause par ce type de sol.' (...) 'Les questions de propreté sont aujourd'hui controversées chez les spécialistes. Les copeaux d'écorce, par exemple, sont, par temps sec tout aussi salissants que le gravier rond, le sable l'étant même plus. Enfin, s'agissant de la salubrité, seules les plaques synthétiques sont moins attirantes pour nos amis les chats et les chiens. Nous ne nous prononçons pas sur des critères financiers.' Le Service s'est renseigné auprès du BPA et a décidé de l'usage de ce type de gravier lors de la création ou de l'entretien de ce genre de places, il y en a trois ou quatre en ville. Nous estimons qu'il y a moins de saletés qu'auparavant avec les copeaux. Quant aux motifs financiers, c'est une solution relativement économique."

M. Diego Frieden (CG-PCS) remercie le Conseil communal de cette réponse.

"Avis aux parents, éviter de mettre des jeans à vos enfants lorsqu'ils se rendent sur ces places de jeux car c'est très difficile à nettoyer."

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

- n°166 de M. Mario Parpan (Verts) relative au parc Maggenberg

M. Mario Parpan (Verts) déclare ce qui suit:

"Dans le rapport du Conseil communal concernant le postulat n° 62 demandant d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc du Jura-Torry, le Conseil communal écrit: 'Si le projet du parc Maggenberg a été développé jusqu'à obtenir un permis de construire, ce dossier est cependant momentanément suspendu, en accord avec les associations concernées.'

J'ai connaissance d'une lettre adressée à l'Architecte de Ville, M. T. Bruttin, dans laquelle l'association de quartier du Schoenberg, présente une toute autre vue. Je cite: 'A la lecture de l'article du 10 janvier 2014 paru dans la Liberté, on pourrait croire que le redimensionnement correspond à un souhait de l'association du quartier et ses habitants. C'est plutôt la Commune qui souhaite redimensionner le projet pour réaliser un projet 'multi-sites' (procès-verbal du groupe de travail du 14 novembre 2013).

L'association du quartier écrit encore, je cite: 'Depuis ses débuts, nous avons soutenu le projet Maggenberg et nous souhaitons sa réalisation sans délai dans la version du permis de construire. Nous voudrions à tout prix éviter une nouvelle mise à l'enquête si le projet se trouve amputé d'éléments essentiels. Bien évidemment l'aménagement d'autres espaces récréatifs au Schoenberg nous tient à cœur également, mais pas au détriment du parc prêt à être réalisé. Actuellement le projet multi-site est au stade de la réflexion et ne contient pour le moment aucun élément concret.'

Nous sommes heureux de connaître l'avis de M. J. Bourgnicht exprimé dans les Freiburger Nachrichten du 21 décembre 2013 qui voudrait voir démarrer la construction encore en 2014.

Nous souhaitons vivement apporter notre contribution dans le groupe de travail pour l'aménagement des espaces publics futurs au Schoenberg, mais ne souhaitons plus rediscuter le projet Maggenberg qui est prêt à être réalisé.

D'où mes questions:

- 1. Comment expliquer ces vues différentes entre le Conseil communal et l'association du quartier?*
- 2. Pourquoi le Conseil communal a changé d'idée depuis la prise de position de M. J. Bourgnicht dans les Freiburger Nachrichten du 21 décembre dernier?*
- 3. Combien de temps encore le quartier du Schoenberg doit-il attendre la réalisation des infrastructures appropriées aux besoins de ses habitants?"*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°167 de M. Daniel Gander (UDC) relative au fonctionnement du Contrôle des habitants

M. Daniel Gander (UDC) tient les propos suivants:

"Le lundi 23 avril 2014, un article de presse nous informait que la nouvelle immigration provoque des tensions internes au sein des

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

communautés étrangères de Fribourg et région. Les 'retornados', comme appelés, reviennent et sont prêts à prendre n'importe quel travail. Certains sont même venus avec des contrats, lesquels sont cassés après deux ou trois mois. Privés de revenus, ils viennent ensuite frapper aux portes des services sociaux. De plus, nombreux sont ceux qui sont accueillis dans leurs familles qui les hébergent, mais après deux ou trois mois, la situation devient tendue, car les arrivants s'incrument.

Par ailleurs, certains immigrés viennent en Suisse, chez des proches, pour faire du repérage afin de trouver un emploi. D'autres, comme les 50-60 ans, qui arrivent pour la première fois, trouvent, eux, difficilement du travail. Même au bénéfice d'années d'expérience mais sans papiers attestant leur formation, ils ne sont pas engagés par les agences temporaires. N'ayant plus rien chez eux, ils ont honte de rentrer au pays et restent, pour une partie, dans la clandestinité.

Ces situations, pour certains immigrants—personne étrangère seule ou avec enfant(s), ou personne âgée, etc., m'amènent à poser les questions suivantes:

1. *Quel processus est employé, par la Ville, pour le contrôle de ses habitants?*
2. *Combien de fonctionnaires à plein-temps sont chargés du contrôle?*
3. *Les régies immobilières doivent ou collaborent-elles avec vos services?*
4. *En cas de non-respect des prescriptions, quelle autorité est habilitée à dénoncer une infraction sur l'établissement et le séjour?*
5. *Si une infraction relève de l'autorité communale, combien de personnes en séjour illégal ont été dénoncées durant l'année 2013?*
6. *Lorsque l'un des services communaux a connaissance de la présence d'une personne en séjour illégal, collabore-t-il avec les autres instances communales ou cantonales pour résoudre le problème?"*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°168 de M. Jean-Noël Gex (PLR) relative aux travaux d'aménagement à la route de la Neuveville

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit:

"Selon une première information distribuée aux habitants de la Neuveville, par voie d'un tous-ménages en janvier 2014, la durée des travaux dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet Poya devait se dérouler de janvier à juin 2014, la pose d'une conduite du réseau d'alimentation en eau ayant débuté au début décembre déjà.

Par la voie d'un communiqué de presse du début mai, il est fait mention que le chantier prendra plus de temps que prévu sans préciser de date, date que nous découvrons par voie de presse! Nous y apprenons que ce chantier se terminera en novembre seulement, soit après la fermeture du pont de Zaehringen!

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

Est-ce véritablement une mesure d'accompagnement pour le pont de la Poya ou une mesure d'accompagnement en retard pour la mise en sens unique de la Gare?

Mes questions:

1. *Qui est responsable de la mauvaise gestion de ce chantier?*
2. *Quelles mesures seront prises pour limiter les nuisances pour les habitants, pour les visiteurs et pour les commerçants du quartier?*
3. *Comment sont planifiés les travaux pour les mois de juillet et août?*

J'ose suggérer ici la pose d'un automate à billet TPF aux emplacements des arrêts provisoires, car il n'est pas cohérent de demander aux visiteurs d'emprunter les transports publics sans permettre de prendre un billet!

4. *Serait-il possible de réserver une page Internet sur le site de la Ville expliquant l'avancement et les retards de ce chantier et des chantiers en général de la Ville?*

Enfin, je demande aux services de la Commune de corriger l'emprise du chantier qui ne s'étend pas du Pertuis à la Neuveville 38, mais bien du Pertuis jusqu'à l'angle de la route de la Neuveville 39/Neuveville 68.

(Merci d'apporter un peu plus d'attention aux problèmes de la vie quotidienne des commerçants, des habitants et des visiteurs du quartier de la Neuveville)."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, formule la réponse suivante:

"Comme la question est d'actualité, je me permettrais d'y répondre tout de suite. M. T. Steiert pourra éventuellement compléter mes propos s'il le souhaite. J'aimerais, en préambule, émettre trois remarques générales.

1. *Les travaux qui ont cours à la Neuveville sont des mesures d'accompagnement liées à la fermeture du pont de Zaehringen et ont été vivement souhaités par les habitants du quartier.*
2. *J'aimerais également rappeler que ce n'est pas parce qu'un chantier dure plus longtemps que prévu ou parce qu'il génère un certain nombre de désagréments qu'il est mal géré.*
3. *Concernant l'information, le Conseil communal, en lien avec les Directions de l'édilité et de la mobilité, essaie de faire tout son possible pour informer au mieux la population durant ces mois où de nombreux chantiers se déroulent, chantiers liés notamment aux mesures d'accompagnement du pont de la Poya, respectivement à des mesures d'assainissement au bruit. Nous organisons régulièrement, ce qui ne se faisait pas auparavant, des conférences de presse. Il y a plus régulièrement encore des communiqués de presse et si besoin, nous informons également les habitants.*

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

Cela dit, je rappelle par rapport aux questions qui ont été posées que le programme initial fixait la durée des travaux à 28 semaines, soit du 20 janvier au 31 juillet 2014. Pourquoi c'est plus long? C'est qu'en raison de fuites d'eau à répétition survenues sur le réseau de distribution d'eau potable durant l'année 2013, les Services industriels ont pris la décision de remplacer leurs conduites sur l'ensemble de la rue de la Neuveville. Par la suite, Frigaz a également pris la décision de remplacer un certain nombre de vannes de gaz en raison de défauts constatés sur celles posées il y a une vingtaine d'années. Ces travaux complémentaires, non prévus à l'origine, ont une incidence importante sur la durée des travaux puisqu'il est estimé que ces travaux complémentaires engendrent une augmentation des travaux de l'ordre de 10 à 12 semaines. Ces travaux supplémentaires ont nécessité un réajustement du programme général tant est si bien que la fin des travaux est prévue aujourd'hui au 7 novembre 2014. Il est à relever que la réfection totale des infrastructures de cette rue comporte de multiples imprévus au niveau des raccordements d'immeubles au réseau électrique de télécommunication, ainsi qu'au réseau d'évacuation des eaux. Tous ces raccords ont été assainis en une fois pour ne pas avoir à intervenir à nouveau et rouvrir ces prochaines années. Les travaux vont continuer pendant l'été sauf durant les vacances du bâtiment, période où la circulation sera possible dans les deux sens. En ce qui concerne les arrêts de bus, ceux-ci vont être réinstallés à la fin des travaux à leur emplacement initial: les arrêts devant la falaise sont provisoires durant cette phase de travaux, et vous comprendrez que même si cela implique quelques désagréments, on ne va pas faire des frais qui seraient disproportionnés pour changer, pour quelques semaines, les distributeurs de billets. Quant à la dernière remarque faite par M. J.-N. Gex, nous allons analyser effectivement la possibilité d'actualiser le suivi des travaux sur le site Internet. Ça serait effectivement un service rendu à la population."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, confirme que les deux Directions travaillent de manière soutenue dans la coordination des gros chantiers.

"Dès que la saison commence et avant le début des gros chantiers, nous coordonnons les chantiers dont nous savons qu'ils vont avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du système aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes et les transports publics. Un travail intense est effectué, afin de trouver dans chaque situation la meilleure des solutions. Je prends pour exemple l'avenue du Midi, l'année passée, dont les travaux ont été très bien menés. Nous avons élaboré une demi-douzaine de variantes différentes pour identifier celle qui à la fois était la moins coûteuse, la moins longue et la moins contraignante en matière de fonctionnement. Nous procédons ainsi dans tous les gros chantiers qui dépassent la dimension usuelle d'un chantier."

M. Jean-Noël Gex (PLR) se déclare insatisfait des réponses.

"Pour les automates, je peux comprendre mais mettez au moins à l'arrêt qui est provisoire qu'il faut taper le code 10 ou 10R au 873. J'ai eu maintes fois l'occasion de prendre le bus, il y a des tas de gens qui attendent le bus et qui ne savent pas où prendre leur billet. Une communication toute simple où seraient écrits 10 ou 10R au 873. Ce ne sont pas des mesures compliquées ni très chères. J'ai demandé au chauffeur de bus, à différentes personnes, la première fois que j'ai dû le faire et personne n'a su me donner le chiffre à composer: '873'. Pour ceux qui utilisent ce système déjà, c'est une bonne chose. Quant à la mauvaise gestion du

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

chantier, pour moi elle est absolument claire: on a segmenté la longueur de ces travaux en des segments beaucoup trop grands. La première partie était beaucoup plus courte entre la place du Pertuis et la Providence, alors que maintenant les travaux ont cours depuis la Providence jusqu'au virage, dans lequel il n'y a aucune visibilité, engageant la responsabilité de la Ville."

- n°169 von Frau Elisabeth Reber-Jung (PS) bezüglich das Fällen von Bäumen durch eine private Firma und nicht durch die Dienste der Stadt

Frau Elisabeth Reber-Jung (SP) fragt:

"Ich möchte wissen warum das Fällen von Bäumen im Zusammenhang mit den Bauarbeiten beim Jura-Schulhaus an eine private Firma vergeben und nicht durch die Dienste der Stadt ausgeführt wurde."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, formule la réponse suivante:

"C'est tout simplement parce que nous n'avions pas les moyens nécessaires en personnel par rapport au travail important que cela exigeait. Habituellement le service effectue lui-même ce genre de travaux mais en l'occurrence il a fait appel à une entreprise privée."

Mme Elisabeth Reber-Jung (SP) se déclare satisfaite de la réponse.

- n°170 de M. Christophe Giller (UDC) relative à la Trans-Agglomération

M. Christophe Giller (UDC) s'exprime en ces termes:

"Durant tout l'hiver et encore maintenant, le chemin piéton entre l'Université et Saint-Léonard n'est plus accessible, afin de réaliser les travaux de la Trans-Agglomération. Le gros de ces travaux se réalise à l'intersection de la rue Général-Guisan, où une immense rampe d'accès a été réalisée de chaque côté, remplaçant les anciens escaliers. Mes questions sont les suivantes:

- *Pourquoi ne pas avoir réalisé un tunnel permettant d'éviter le croisement entre le principal axe de mobilité douce de l'Agglomération et l'une des routes les plus fréquentées du Canton?*
- *Comment ce croisement va-t-il être géré? Y aura-t-il des feux? Les cyclistes devront-ils descendre de leur vélo pour traverser la route?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne la réponse suivante:

"Je pense que, pour la première question concernant le tunnel, M. J. Bourgknecht aura des éléments supplémentaires à ajouter mais je pense que c'est essentiellement les coûts liés à une telle infrastructure qui ont fait pencher pour la solution choisie. Pour ce qui est de la gestion du futur croisement, il n'y aura pas de feux, ça sera un croisement tout à fait naturel entre une voie de mobilité douce et une voie de circulation, comme par exemple à la place Georges-Python, une zone de rencontre sur laquelle transitent environ 8 à 9'000 véhicules par jour, ainsi que

Séance du 27 mai 2014

Divers (suite)

de nombreux piétons, des vélos et d'autres usagers de la route, sans le moindre problème. Pour cette réalisation-là, nous avons obtenu un prix de l'association 'mobilité piétonne suisse'."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, confirme comme cela avait été écrit dans le message présenté au moment de l'adoption du crédit que, pour des raisons de coûts, il n'était pas envisageable de réaliser un tunnel.

M. Christophe Giller (UDC) se déclare satisfait de cette réponse.

- n°171 de M. Pierre Kilchenmann (UDC) relative à la pension viagère des anciens membres du Conseil communal

M. Pierre Kilchenmann (UDC) pose la question suivante:

"En 2012, un montant de 774'032 francs suisses, en 2013 un montant de 772'032 francs suisses ont été versés à qui de droit selon le calcul fixé dans le Règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal. Vous aurez remarqué que ce règlement me passionne. Mes questions:

- a) *quelle est la plus ancienne pension viagère encore versée en 2014?*
- b) *qui en sont les bénéficiaires: noms et prénoms des personnes concernées?*
- c) *quels sont les montants annuels par bénéficiaire depuis 2003 à 2013?*

Je remercie le Conseil communal pour l'appréhension de cette question."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

C. AUTRE INTERVENTION

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) intervient en ces termes:

"Je voudrais remercier tous ceux qui sont restés jusqu'à présent. Je trouve que c'est une marque de respect envers l'institution que nous représentons, envers le personnel de la Commune qui doit être ici, envers les membres du Bureau qui ne peuvent partir, envers le Conseil communal. C'est également une marque de respect entre collègues que nous sommes. Je trouve par contre lamentable, même si c'est long, qu'autant de gens partent, surtout ceux qui prennent la parole durant une éternité. Je vous prie de passer ce message dans tous les groupes, car je trouve que c'est important d'être présent jusqu'à la fin de la séance. Je n'ai pas une vision romantique de la politique mais c'est un minimum d'essayer de rester présent. Quant aux questions de détail, j'ajoute une information que certains ne connaissent peut-être pas: vous pouvez les poser en privé au Conseil communal qui fournira les informations. Ce n'est pas nécessaire de prolonger les séances par des détails."

Séance du 27 mai 2014

Fribourg, le 16 juin 2014
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Marc BUGNON

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI